

Parcours professionnels

4

Recrutements internes et promotion
dans la fonction publique de l'État **4.1**

Recrutements déconcentrés internes
dans la fonction publique de l'État **4.2**

Recrutements internes et examens professionnels
dans la fonction publique territoriale **4.3**

Recrutement interne des attachés **4.4**

Recrutement interne des administrateurs **4.5**

Mobilité des agents de la fonction publique **4.6**

Mobilité catégorielle **4.7**

Positions statutaires **4.8**

Présentation

A - Voies d'accès internes dans la fonction publique de l'État :

- **Les concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.
- **Les examens professionnels** permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.
- **Les plans de titularisation** ont été ouverts en dérogation au statut général des fonctionnaires et de manière temporaire, par une loi, aux agents contractuels remplissant certaines conditions de diplôme ou d'ancienneté. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans. L'actuel plan de titularisation est couvert par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 dite Loi « Sauvadet ».

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

- **Agriculture et Pêche** : Office National des Forêts (ONF).
- **Défense** : Anciens combattants, Institut National des Invalides (INI), Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC).
- **Ministère de l'intérieur** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).
- **Ministères économique et financier** : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- **Ministères sociaux** : Instituts Nationaux des Jeunes Sourds (INJS), Instituts Nationaux des Jeunes Aveugles (INJA).
- **Écologie, développement durable, transports et logement** : Institut géographique national (IGN), Météo-France
- **Établissements publics scientifiques et techniques** : Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut


national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (INED), Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

B- Voies d'accès à la fonction publique territoriale :

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au CNFPT celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle *Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État* est étendue depuis 2011 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef), et par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion). Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats 2013 des concours de la Ville de Paris, et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui organisent leurs propres concours.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-1 : Concours internes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2013⁽¹⁾

		Nombres			Évolutions (%)	Évolution en moyenne annuelle (en %)
		2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts		18 927	8 817	8 181	-7,2	-8,0
Admis	Total	17 172	8 273	7 874	-4,8	-7,5
	dont femmes	10 789	4 677	4 437	-5,1	-8,5
	Part des femmes (en %)	62,8	56,5	56,4	-	-
Recrutés	Total	18 022	8 581	8 028	-6,4	-7,8
	dont femmes	11 451	4 860	4 537	-6,6	-8,8
	Part des femmes (en %)	63,5	56,6	56,5	-	-

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2012 (Éducation nationale et Intérieur). Les résultats sont estimés à partir des données partielles portant sur 489 concours internes pour 491 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

Figure 4.1-2 : Examens professionnels dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2013

		Nombres			Évolutions (%)	Évolution en moyenne annuelle (en %)
		2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts		3 349	5 181	5 930	14,5	5,9
Admis	Total	2 858	5 275	5 768	9,3	7,3
	dont femmes	1 139	3 090	3 548	14,8	12,0
	Part des femmes (en %)	39,9	58,6	61,5	-	-
Recrutés	Total	2 860	5 140	5 870	14,2	7,5
	dont femmes	1 142	2 984	3 610	21,0	12,2
	Part des femmes (en %)	39,9	58,1	61,5	-	-

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Figure 4.1-3 : Titularisation avec et sans concours dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire n° 2001-2 du 3 janvier 2001 dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 2001 à 2006

Années	Postes offerts	Admis	Recrutés	Taux de sélectivité
2001	2 990	5 603	5 373	3,1
2002	12 302	12 404	12 652	1,8
2003	6 974	7 081	7 538	2,3
2004	5 392	4 781	4 996	3,2
2005	2 476	2 458	2 469	3,0
2006	56	121	120	4,6
Bilan 2001 à 2006	30 190	32 448	33 148	

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : titularisation : plan de résorption de l'emploi précaire loi 2001-2 du 3 janvier 2001, mis en œuvre pour une durée déterminée, à partir de janvier 2001 et qui a pris fin en janvier 2006.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

Figure 4.1-3 bis : Titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ⁽¹⁾

Années	Postes offerts	Admis	Recrutés	Taux de sélectivité
2013 (résultats partiels)	6 143	5 333	5 284	2,3
2013 (résultats estimés)	7 934	7 124	7 075	-

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFF, département des études et des statistiques.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2013 (Ministère de l'Éducation nationale et Ministère économique et financier). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

Figure 4.1-4 : Recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet) dans la fonction publique de l'État en 2013

	Résultats globaux estimés			Résultats partiels												Taux de sélectivité	Part des recrutements (en %)		
	Postes estimés ⁽¹⁾	Recrutés estimés ⁽¹⁾	Part de recrutement résultats estimés (en %) ⁽¹⁾	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés					
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F			Total	
Concours internes, examens professionnels et concours réservés																			
Concours internes	A	4 820	4 527		4 820	21 911	31 991	53 902	5 582	7 613	13 195	1 955	2 646	4 601	1 908	2 619	4 527	11,7	
	B	2 557	2 595		2 557	11 879	21 512	33 391	3 060	3 952	7 012	1 203	1 286	2 489	1 268	1 327	2 595	13,4	
	C	809	906		804	3 174	6 443	9 617	1 000	1 693	2 693	279	505	784	310	591	901	12,3	
Total concours internes	8 186	8 028	38,3	8 181	36 964	59 946	96 910	9 642	13 258	22 900	3 437	4 437	7 874	3 486	4 537	8 023	12,3	41,8	
Examens professionnels changement de corps	A	599	631		599	3 671	4 444	8 115	554	798	1 352	239	348	587	260	371	631	13,8	
	B	382	433		382	2 025	3 872	5 897	423	781	1 204	119	258	377	145	288	433	15,6	
	Total	981	1 064	5,1	981	5 696	8 316	14 012	977	1 579	2 556	358	606	964	405	659	1 064	14,5	5,5
Examens professionnels changement de grade	A	1 221	1 160		1 221	3 651	3 653	7 304	477	515	992	549	611	1 160	542	618	1 160	6,3	
	B	3 335	3 263		3 335	7 709	13 979	21 688	1 277	3 135	4 412	1 166	2 097	3 263	1 164	2 099	3 263	6,6	
	C	393	383		393	378	630	1 008	344	606	950	147	234	381	149	234	383	2,6	
Total	4 949	4 806	22,9	4 949	11 738	18 262	30 000	2 098	4 256	6 354	1 862	2 942	4 804	1 855	2 951	4 806	6,2	25,1	
Total examens professionnels	5 930	5 870	28,0	5 930	17 434	26 578	44 012	3 075	5 835	8 910	2 220	3 548	5 768	2 260	3 610	5 870	7,6	30,6	
Concours réservés ⁽²⁾	A	4 147	3 656		4 147	4 003	5 665	9 668	1 528	2 747	4 275	1 474	2 244	3 718	1 463	2 193	3 656	2,6	
	B	960	715		960	255	1 055	1 310	109	259	368	167	543	710	167	548	715	1,8	
	C	2 827	2 704		1 036	219	1 233	1 452	117	631	748	155	750	905	156	757	913	1,6	
Total concours réservés ⁽²⁾	7 934	7 075	33,7	6 143	4 477	7 953	12 430	1 754	3 637	5 391	1 796	3 537	5 333	1 786	3 498	5 284	2,3	27,6	
Total concours internes, examens professionnels et concours réservés	22 050	20 973	100,0	20 254	58 875	94 477	153 352	14 471	22 730	37 201	7 453	11 522	18 975	7 532	11 645	19 177	8,1	100,0	

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFF, département des études et des statistiques.

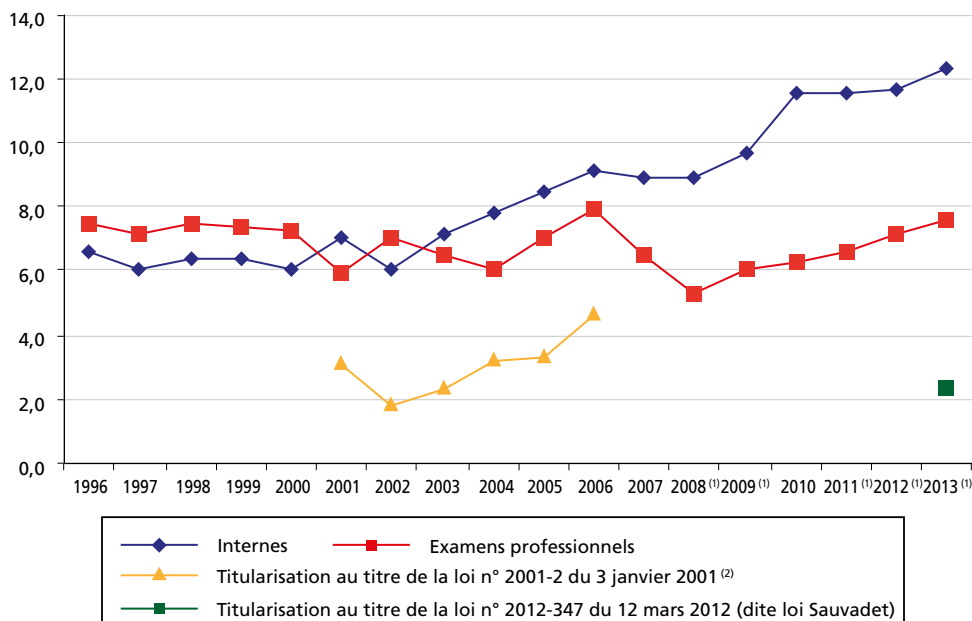
Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2013 (Éducation nationale et ministère économique et financier). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet).

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-5 : Taux de sélectivité des concours internes, examens professionnels et titularisations dans la fonction publique de l'État de 1996 à 2013



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

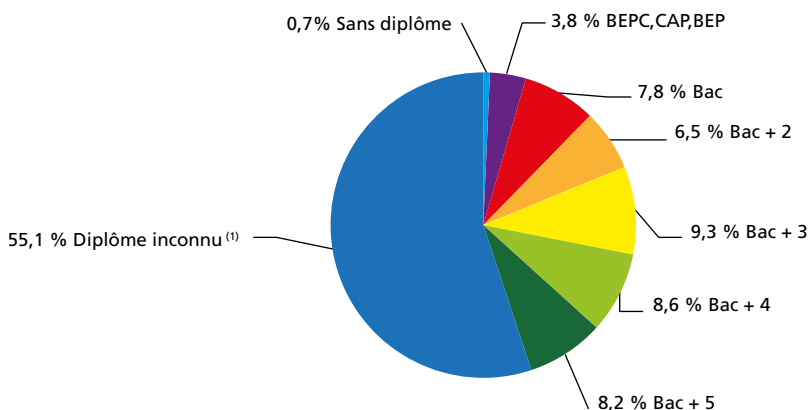
Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Champ partiel : 489 concours pour 491 organisés en 2012 ; 534 concours pour lesquels les ministères ont répondu sur 540 organisés en 2011 ; 500 concours sur 507 organisés en 2009 ; 544 concours sur 562 organisés en 2008 et 565 concours sur 570 organisés en 2013.

(2) Le plan de titularisation au titre de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 (résorption de l'emploi précaire) a pris fin en janvier 2006. Un nouveau plan de titularisation a été mis en place par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet.

Figure 4.1-6 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État en 2013

[en %]

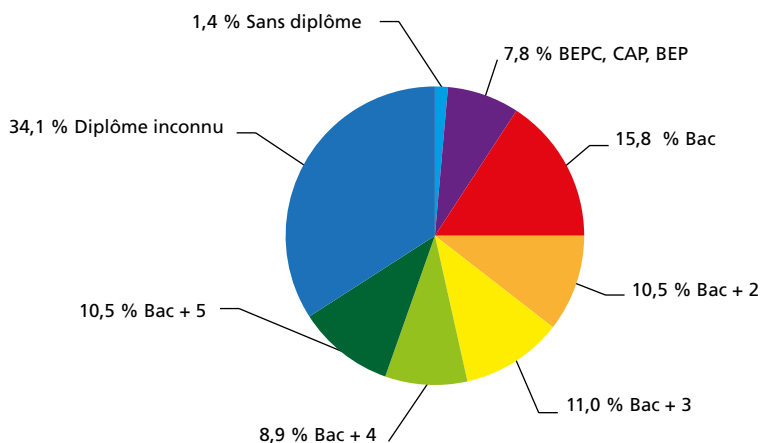


Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) 48,8 % pour la catégorie A, 59,0% pour la catégorie B et 71,3 % pour la catégorie C.

Figure 4.1-7 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État hors Éducation nationale en 2013

[en %]



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-8 : Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2013

	Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C	Ensemble	
	Total	Dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total	Total général	Dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	10 787	5 116	7 234	4 029	22 050	5 116
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	10 787	5 116	7 234	2 233	20 254	5 116
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	9 974	4 658	7 006	3 993	20 973	4 658
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	9 974	4 658	7 006	2 197	19 177	4 658
Hommes	4 173	1 931	2 744	615	7 532	1 931
Femmes	5 801	2 727	4 262	1 582	11 645	2 727
Taux de sélectivité	7,8	5,7	9,1	5,8	8,1	5,7
Dont Concours interne						
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	4 820	2 141	2 557	809	8 186	2 141
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	4 820	2 141	2 557	804	8 181	2 141
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	4 527	1 936	2 595	906	8 028	1 936
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	4 527	1 936	2 595	901	8 023	1 936
Hommes	1 908	755	1 268	310	3 486	755
Femmes	2 619	1 181	1 327	591	4 537	1 181
Taux de sélectivité	11,7	9,7	13,4	12,3	12,3	9,7
Dont Concours réservés						
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	4 147	2 975	960	2 827	7 934	2 975
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	4 147	2 975	960	1 036	6 143	2 975
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	3 656	2 722	715	2 704	7 075	2 722
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	3 656	2 722	715	913	5 284	2 722
Hommes	1 463	1 176	167	156	1 786	1 176
Femmes	2 193	1 546	548	757	3 498	1 546
Taux de sélectivité	2,6	2,7	1,8	1,6	2,3	2,7
Dont Examen professionnel						
Postes offerts	1 820	0	3 717	393	5 930	0
Total recrutés	1 791	0	3 696	383	5 870	0
Hommes	802	0	1 309	149	2 260	0
Femmes	989	0	2 387	234	3 610	0
Taux de sélectivité	8,8	0,0	7,6	2,6	7,6	0,0
Examen professionnel (avec changement de corps) - loi 84-16 art. 26						
Postes offerts	599	0	382	0	981	0
Total recrutés	631	0	433	0	1 064	0
Hommes	260	0	145	0	405	0
Femmes	371	0	288	0	659	0
Taux de sélectivité	13,8	0,0	15,6	0,0	14,5	0,0
Examen professionnel (avec changement de grade) - loi 84-16 art. 58						
Postes offerts	1 221	0	3 335	393	4 949	0
Total recrutés	1 160	0	3 263	383	4 806	0
Hommes	542	0	1 164	149	1 855	0
Femmes	618	0	2 099	234	2 951	0
Taux de sélectivité	6,3	0,0	6,6	2,6	6,2	0,0

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Postes d'enseignants.

(2) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2013 (Éducation nationale et ministère économique et financier). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

Figure 4.1-9 : Ensemble des recrutements et sélections internes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2013

Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité	
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
																	Total
Catégorie A																	
1 711	6 132	11 823	17 955	3 133	6 514	9 647	994	2 480	3 474	494	1 158	1 652	465	1 078	1 543	5,8	
Professeur du second degré																	
1 188	2 650	2 633	5 283	960	947	1 907	-	-	(1)	588	575	1 163	576	567	1 143	1,6	
Professeur de lycée professionnel																	
831	6 905	9 004	15 909	4 245	5 766	10 011	792	1 026	1 818	361	469	830	356	463	819	12,1	
Professeurs agréés																	
650	1 995	2 172	4 167	1 865	2 008	3 873	582	721	1 303	285	365	650	278	356	634	6,0	
Personnels de direction de 2 ^{ème} classe																	
569	6 796	2 354	8 341	10 695	1 549	5 247	222	645	867	137	394	531	143	404	547	9,9	
Attaché d'administration																	
482	2 110	2 641	4 751	1 768	2 277	4 045	835	967	1 802	173	210	383	169	209	378	10,6	
Ingénieur d'études 2 ^{ème} classe																	
450	4 117	4 859	8 976	3 474	4 113	7 587	323	561	884	164	286	450	174	276	450	16,9	
Inspecteur des Finances publiques																	
451	1274	1547	2821	1148	1389	2537	236	236	472	199	230	429	199	230	429	5,9	
Attaché principal d'administration																	
394	2 376	4 254	6 630	2 144	3 799	5 943	902	1 239	2 141	137	180	317	136	187	323	18,7	
Assistant ingénieur																	
332	597	1 816	2 413	243	598	841	135	286	421	75	174	249	75	174	249	3,4	
Professeur des écoles																	
286	460	600	1 060	373	486	859	-	-	(1)	125	161	286	118	168	286	3,0	
Attaché principal d'administration (APAENES)																	
270	1141	1237	2378	551	395	946	237	190	427	125	122	247	123	117	240	3,8	
Professeurs de l'enseignement technique																	
268	224	266	490	224	266	490	160	210	370	96	126	222	93	98	191	2,2	
Professeur de lycée professionnel agricole																	
250	1534	2905	4439	1107	2120	3227	215	406	621	102	148	250	102	148	250	12,9	
Attaché élève d'institut régional d'administration																	
Catégorie B																	
1 035	4 305	1 936	6 241	3 645	1 579	5 224	1 721	859	2 580	752	286	1 038	752	286	1 038	5,0	
Gardien de la paix de la police nationale																	
903	1 902	8 528	10 430	1 473	6 421	7 894	245	1 528	1 773	144	755	899	144	755	899	8,8	
Secrétaire administratif classe supérieure																	
945	2 672	18 627	21 299	1 868	13 457	15 325	195	1 611	1 806	102	778	880	96	734	830	17,4	
Secrétaire administratif classe normale																	
568	829	2 607	3 436	801	2 552	3 353	282	735	1 017	139	340	479	144	347	491	7,0	
Technicien recherche et formation classe normale																	
365	287	1 293	1 580	272	1 231	1 503	105	601	706	46	284	330	46	284	330	4,6	
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle																	
308	2 850	4 688	7 538	2 535	4 127	6 662	219	472	691	90	218	308	131	288	419	21,6	
Contrôleur des Finances publiques 2 ^{ème} classe																	
287	482	542	1 024	369	404	773	1	14	15	144	143	287	144	143	287	2,7	
Technicien recherche et formation classe supérieure																	
216	704	894	1 598	597	742	1 339	-	-	(1)	87	129	216	85	129	214	6,2	
Contrôleur principal des Finances publiques																	
Catégorie C																	
732	720	5 991	6 711	426	3 908	4 334	75	817	892	50	625	675	50	624	674	6,4	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe																	
822	790	2 475	3 265	742	2 366	3 108	563	1 398	1 961	226	537	763	226	537	763	4,1	
Adjoint technique principal recherche et formation 2 ^{ème} classe (Education nationale)																	

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Recrutements et sélections internes : concours internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Certaines sélections ne comportent pas d'épreuves d'admissibilité.

4.2 Recrutements déconcentrés internes dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-1 : Recrutements déconcentrés ⁽¹⁾ par voie interne ⁽³⁾ dans la fonction publique de l'État en 2013

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours internes dont :	2 449	9 080	21 219	30 299	982	1 304	2 286	986	1 320	2 306	13,3
Éducation nationale	1 671	6 456	19 997	26 453	435	1 080	1 515	439	1 096	1 535	17,5
Intérieur, Outre-mer et Collectivités locales	776	2 617	1 221	3 838	545	224	769	545	224	769	5,0
Agriculture	2	7	1	8	2	0	2	2	0	2	4,0
Examens professionnels dont :											
Éducation nationale	887	760	3 067	3 827	180	679	859	180	679	859	4,5
Concours réservés dont :											
Éducation nationale	1 559	402	1 691	2 093	255	924	1 179	254	919	1 173	1,8
Total déconcentrés résultats partiels ^{(2) (3)}	4 895	10 242	25 977	36 219	1 417	2 907	4 324	1 420	2 918	4 338	11,9
Total recrutements internes (résultats partiels) ⁽²⁾⁽³⁾	20 254	58 875	94 477	153 352	7 453	11 522	18 975	7 532	11 645	19 177	8,1
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	24,2	17,4	27,5	23,6	19,0	25,2	22,8	18,9	25,1	22,6	
Total déconcentrés résultats globaux estimés ⁽²⁾	5 621	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 064	nd
Total recrutements internes (résultats globaux estimés) ⁽²⁾⁽³⁾	22 050	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	20 973	nd
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	25,5	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	24,1	nd

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Les résultats manquants représentent 30 postes en interne. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet).

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 4.2-2 : Nombre de recrutés par voie de concours déconcentrés ⁽¹⁾ internes ⁽²⁾ par catégorie hiérarchique et type de sélection en 2013

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours interne	242	318	560	661	646	1 307	83	356	439	2 306
Examen professionnel	-	-	-	67	491	558	113	188	301	859
Concours réservé	100	149	249	72	293	365	82	477	559	1 173
Total déconcentrés résultats partiels ⁽³⁾	342	467	809	800	1 430	2 230	278	1 021	1 299	4 338
Total recrutements internes ⁽²⁾ (résultats partiels ⁽²⁾)	4 173	5 801	9 974	2 744	4 262	7 006	615	1 582	2 197	19 177
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats partiels) (en %)	8,2	8,1	8,1	29,2	33,6	31,8	45,2	64,5	59,1	22,6
Total déconcentrés résultats globaux estimés ⁽³⁾	342	467	809	800	1 430	2 230	nd	nd	2 025	5 064
Total recrutements internes ⁽²⁾ (résultats globaux estimés ⁽³⁾)	4 173	5 801	9 974	2 744	4 262	7 006	nd	nd	3 993	20 973
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	8,2	8,1	8,1	29,2	33,6	31,8	nd	nd	50,7	24,1

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet).

(3) Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Ces recrutements représentent 726 postes ouverts en catégorie C aux concours réservés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-1 : Recrutements par voie interne dans la fonction publique territoriale en 2013

	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Fonction publique territoriale hors Ville de Paris		7 467 ⁽¹⁾	83 257	21 910
Concours interne	A+	56	624	51
	A	827	3 780	589
	B	4 190	35 089	4 201
	C	2 394	12 996	2 163
Examen professionnel	A	nd	1 813	729
	B	nd	10 538	4 241
	C	nd	18 417	9 936
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		639	2 406 ⁽²⁾	515
Concours interne	A	13	382	14
	B	93	1 400	93
	C	92	490	90
Examen professionnel (Ville de Paris)	A	30	nd	30
	B	233	nd	190
Examen professionnel (CASVP)	B	48	75	40
	C	130	59	58

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'action sociale de la ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) hors examen professionnel de la FPT : chiffres non disponibles.

(2) hors examen professionnel de la ville de Paris : chiffres non disponibles.

Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale 4.3

Figure 4.3-2 : Recrutements par voie interne dans la fonction publique territoriale en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A+													
Administrateur territorial	27	236	177	413	133	98	231	31	35	66	17	9	26
Conservateur des bibliothèques	7	55	104	159	39	80	119	2	13	15	0	8	8
Conservateur du patrimoine	6	41	79	120	24	51	75	nd	nd	25	2	4	6
Ingénieur en chef territorial	16	167	114	281	120	79	199	16	25	41	5	6	11
Total catégorie A+	56	499	474	973	316	308	624	nd	nd	147	24	27	51
Catégorie A													
Attaché de conservation de patrimoine	73	233	647	880	164	375	539	36	95	131	21	50	71
Professeur d'enseignement artistique	289	635	837	1 472	625	814	1 439	205	270	475	114	112	226
Conseiller socio-éducatif	163	169	1 242	1 411	133	1 007	1 140	97	742	839	27	136	163
Directeur d'établissement de l'enseignement artistique 2 ^{ème} catégorie	7	8	11	19	8	10	18	8	10	18	3	1	4
Ingénieur	295	892	296	1 188	498	146	644	135	54	189	93	32	125
Total catégorie A	827	1 937	3 033	4 970	1 477	2 199	3 780	481	1 171	1 652	272	317	589
Catégorie B													
Animateur territorial	629	1 735	2 703	4 438	1 454	2 245	3 699	422	683	1 105	269	354	623
Animateur territorial principal 2 ^{ème} classe	75	206	277	483	165	216	381	66	98	164	51	51	102
Assistant du patrimoine et des bibliothèques	269	576	2 212	2 788	466	1 662	2 128	104	391	495	56	198	254
Assistant conservateur principal de 2 ^{ème} classe	158	308	1 376	1 684	209	807	1 016	45	273	318	29	137	166
Rédacteur	2 429	3 675	29 253	32 928	2 754	21 695	24 449	460	3 990	4 450	268	2 162	2 430
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	630	898	5 591	6 489	478	2 938	3 416	146	897	1 043	83	543	626
Total catégorie B	4 190	7 252	41 558	48 810	5 525	29 564	35 089	1 232	6 343	7 575	730	3 471	4 201
Catégorie C													
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	20	nc	nc	201	nc	nc	162	3	34	37	0	21	21
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	398	747	1 494	2 241	552	1 198	1 750	214	457	671	139	242	381
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	229	144	563	707	117	457	574	54	241	295	38	164	202
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	131	490	356	846	413	276	689	182	73	255	100	35	135
Agent de maîtrise	1 149	5 813	853	6 666	4 814	632	5 446	1 473	239	1 712	838	137	975
Agent social de 1 ^{ère} classe	6	2	235	237	1	205	206	2	235	237			0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	89	0	950	950	0	705	705	0	229	229	0	90	90
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	372	18	4 335	4 353	12	3 452	3 464	4	1 626	1 630	3	356	359
Total catégorie C	2 394	nd	nd	16 201	nd	nd	12 996	1 931	3 135	5 066	1 100	1 063	2 163
Total	7 467	nd	nd	70 954	nd	nd	52 489	3 662⁽²⁾	10 630⁽²⁾	14 440	2 135	4 869	7 004

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'action sociale de la ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) hors examen professionnel de la FPT : chiffres non disponibles.

(2) hors examen professionnel de la ville de Paris : chiffres non disponibles.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-3 : Examen professionnel dans la fonction publique territoriale ⁽¹⁾ par cadre d'emploi en 2013

	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽²⁾			Admissibles ⁽²⁾			Admis ⁽³⁾			
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	% femme
Catégorie A													
Attaché principal	680	1 260	1 940	619	1 149	1 768	307	670	977	226	462	688	67,2
Biologiste Vétérinaire Pharmacien classe exceptionnelle	31	26	57	23	22	45	-	-	-	22	19	41	46,3
Total	716	1 281	1 997	646	1 167	1 813	(2)	(2)	(2)	254	475	729	65,2
Catégorie B													
Chef de service de police municipale principal 1 ^{ère} classe	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe	57	8	65	49	7	56	40	8	48	32	7	39	17,9
Éducateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	97	23	120	86	16	102	55	12	67	47	4	51	7,7
Éducateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	271	124	395	189	75	339	173	72	245	133	57	190	30,1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	92	655	747	73	489	562	61	449,7	511	32	219	251	87,1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	440	2 598	3 038	327	2 126	2 453	273	1 561	1 834	171	1 008	1 179	85,5
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1 991	682	2 673	1 876	588	2 464	1 626	560	2 186	1 101	380	1 481	25,6
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4 589	506	5 095	4 206	355	4 561	1 688	189	1 877	923	127	1 050	12,1
Total	7 513	4 621	12 134	6 862	3 676	10 538	3 980	2 789	6 258	2 374	1 867	4 241	44,0
Catégorie C													
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 211	12 545	13 756	1 075	11 166	12 241	981	10 244	11 225	675	6 800	7 475	91,0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	367	179	546	459	0	459	341	0	341	238	96	334	28,7
Agent de maîtrise	5 548	920	6 468	4 978	739	5 717	2 844	364	3 208	1 885	242	2 127	11,4
Total	7 285	13 485	20 770	6 001	12 416	18 417	4 224	10 550	14 774	2 917	7 019	9 936	70,6
Total	15 617	19 284	34 901	13 156	17 612	30 768	(2)	(2)	(2)	5 545	9 361	14 906	62,8

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs Pompiers.

(2) Certaines sélections ne comportent pas d'épreuves d'admissibilité.

(3) La répartition par sexe n'est pas connue pour 6 % des candidats inscrits, 26 % des présents, 17 % des admissibles et 11 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale 4.3

Figure 4.3-4 : Recrutement par concours interne de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2013

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis			
				Hommes	Femmes	Total	% femme
Catégorie A							
Ville de Paris	11	851	377	2	9	11	81,8
Attaché d'administration parisienne	9	833	366	1	8	9	88,9
Ingénieur des services techniques	2	18	11	1	1	2	50,0
CASVP	2	6	5	0	3	3	100,0
Total	13	857	382	2	12	14	85,7
Catégorie B							
Ville de Paris	93	2 688	1 400	55	38	93	40,9
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées classe normale	20	306	138	8	12	20	60,0
Secrétaire médico-social	10	233	106	0	10	10	100,0
Secrétaire administratif administration générale	15	1 117	515	7	9	16	56,3
Technicien des services opérationnels, spécialité nettoyage	20	309	228	18	2	20	10,0
Technicien supérieur principal, spécialité informatique	6	70	56	5	1	6	16,7
Autres concours ⁽¹⁾	22	653	357	17	4	21	19,0
Total	93	2 688	1 400	55	38	93	40,9
Catégorie C							
Ville de Paris	75	584	380	35	38	73	52,1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe activités périscolaires	50	323	234	14	36	50	72,0
Manipulateur de laboratoire Adjoint technique principal	2	32	11	2	0	2	0,0
Bûcheron élagueur - Adjoint technique principal	5	13	5	3	0	3	0,0
Jardinier - Adjoint technique principal	13	72	52	13	0	13	0,0
Agent d'accueil et de surveillance principal (spécialité médiation sociale)	5	144	78	3	2	5	40,0
CASVP	17	147	110	4	13	17	76,5
Total	92	731	490	39	51	90	56,7
Total	198	4 276	2 272	96	101	197	51,3

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris et Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de 5 postes.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-5 : Examen professionnel de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits				Présents	Admis			
		Hommes	Femmes	Total inscrits	% femme		Hommes	Femmes	Total admis	% femme
Examen professionnel Ville de Paris										
Catégorie A	30	44	50	94	53,2	nd	11	19	30	63,3
Attaché d'administrations parisiennes principal	30	44	50	94	53,2	nd	11	19	30	63,3
Catégorie B	233	376	339	715	47,4	nd	83	107	190	56,3
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe supérieure	78	72	116	188	61,7	nd	19	43	62	69,4
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle	44	22	61	83	73,5	nd	11	26	37	70,3
Technicien supérieur en chef	14	22	19	41	46,3	nd	8	6	14	42,9
Agent supérieur d'exploitation	27	158	24	182	13,2	nd	23	4	27	14,8
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure	15	14	26	40	65,0	nd	6	9	15	60,0
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle	7	6	21	27	77,8	nd	2	5	7	71,4
Technicien de tranquillité publique et de surveillance principale	6	14	3	17	17,6	nd	4	2	6	33,3
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	7	41	12	53	22,6	nd	6	1	7	14,3
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	5	23	2	25	8,0	nd	4	1	5	20,0
Secrétaire médicale et social de classe supérieure	22	4	39	43	90,7	nd	0	8	8	100,0
Secrétaire médicale et social de classe exceptionnelle	8	0	16	16	100,0	nd	0	2	2	100,0
Total Ville de Paris	263	420	389	809	48,1	nd	94	126	220	57,3
Examen professionnel du CASVP										
Catégorie B										
Secrétaire administratif classe exceptionnelle (CASVP)	14	4	15	19	78,9	19	2	7	9	77,8
Secrétaire administratif classe supérieure (CASVP)	24	19	30	49	61,2	39	7	15	22	68,2
Secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle (CASVP)	2	0	4	4	100,0	4	0	2	2	100,0
Secrétaire médicale et sociale de classe supérieure (CASVP)	8	0	17	17	100,0	13	0	7	7	100,0
Catégorie C										
Agent social 1 ^{ère} classe	130	16	55	71	77,5	59	6	52	58	89,7
Total CASVP	178	39	121	160	75,6	134	15	83	98	84,7
Total	441	459	510	969	52,6	nd	109	209	318	65,7

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris et Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 4.4-1 : Résultat du concours interne des IRA en 2014

		Nombres			Évolutions (%)	
		2004	2013	2014	2014/2013	2014/2004
Postes offerts		217	250	258	3,2	18,9
Présents	Ensemble	1 055	3 227	2 742	-15,0	159,9
	dont Femmes	-	2 120	1 844	-13,0	-
Recrutés	Ensemble	217	250	258	3,2	18,9
	dont Femmes	-	148	180	21,6	-

Sources : IRA ; DGAFP, bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

Figure 4.4-2 : Résultat du concours interne d'attachés territoriaux en 2012 ⁽¹⁾

		Nombres			Évolutions (%)	
		2002	2011	2012	2012/2011	2012/2002
Postes offerts		797	918	787	-14,3	-1,3
Présents		4 050	12 364	14 058	13,7	247,1
Admis		772	925	900	-2,7	16,6

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

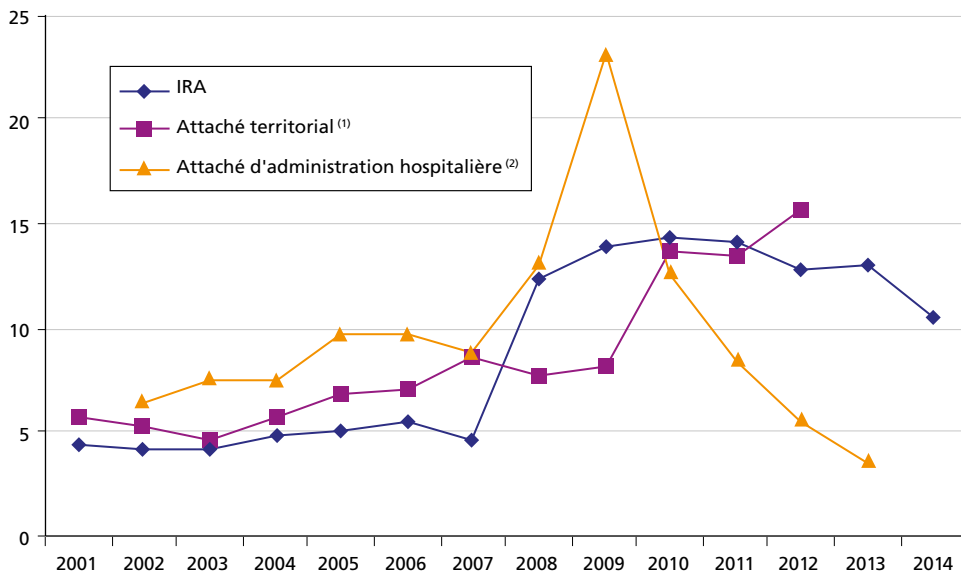
(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans, les prochains résultats concerneront l'année 2014.

Figure 4.4-3 : Résultat du concours interne d'attaché d'administration hospitalière en 2013

		Nombres			Évolutions (%)	
		2003	2012	2013	2012/2013	2013/2003
Postes offerts		73	20	28	40,0	-61,6
Présents		506	108	107	-0,9	-78,9
Admis		68	20	31	55	-54,4

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Figure 4.4-4 : Taux de sélectivité comparés des concours internes niveau attaché de 2001 à 2014



Sources : Ira ; CNFPT ; CNG. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans, les prochains résultats concerneront l'année 2014.

(2) Résultats 2014 non encore communiqués.

Figure 4.5-1 : Administrateur civil : Résultat du concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA) de 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2012/2013	2003/2013
Postes offerts	41	32	31	-3,1	-24,4
Présents	334	278	301	8,3	-9,9
Admis	41	32	31	-3,1	-24,4

Source : Éna.

Figure 4.5-2 : Administrateur territorial : Résultat du concours interne d'entrée à l'Institut national des études territoriales (INET) de 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2012/2013	2003/2013
Postes offerts	22	29	27	-6,9	22,7
Présents	210	238	231	-2,9	10
Admis	22	26	26	0,0	18,2

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Figure 4.5-3 : Directeur d'hôpital : Résultat du concours interne de directeur d'hôpital de 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2012/2013	2003/2013
Postes offerts	32	14	21	50,0	-34,4
Présents	127	105	141	34,3	11,0
Admis	30	14	21	50,0	-30,0

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

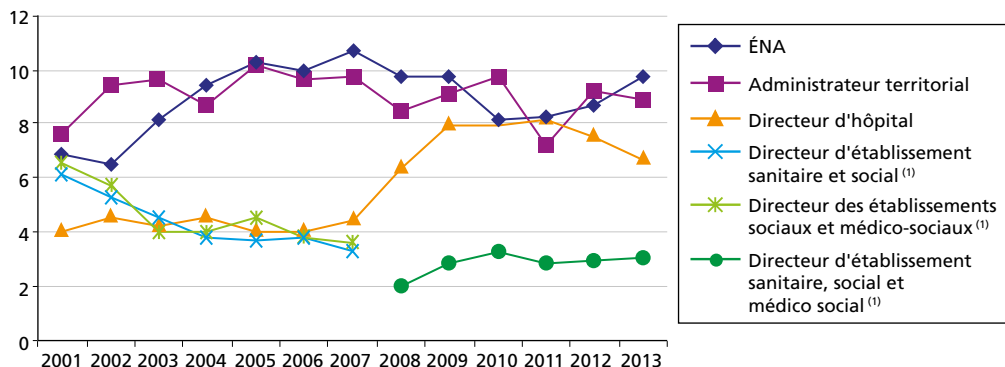
Figure 4.5-4 : Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social : Résultat du concours interne de 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2012/2013	2003/2013
Postes offerts	45	40	42	5,0	-6,7
Présents	184	114	130	14,0	-29,3
Admis	43	40	42	5,0	-2,3

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

NB : Le corps de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social résulte de la fusion, à partir de 2008, des corps de directeur d'établissement sanitaire et social et de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux.

Figure 4.5-5 : Taux de sélectivité comparés des concours internes niveau administrateur de 2001 à 2013



Sources : ÉnaA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est : directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.

8,4 % des agents de la fonction publique présents en 2012 et en 2013 sont mobiles en 2013 (434 200 agents). Ce taux est en retrait de 0,2 point par rapport à 2012. A l'occasion de leur mobilité, près de la moitié des agents a changé d'employeur, 45,2 % de zone d'emploi et 36,9 % de statut ou de situation d'emploi. Le léger recul en 2013 du taux global de mobilité provient de la légère baisse des changements d'employeurs (-0,2 point) tandis que les changements de zone d'emploi sont stables et les changements de statut ou de situation d'emploi ont progressé de 0,1 point. Ces changements peuvent se cumuler si bien qu'au total environ 570 100 mobilités (ou actes de mobilité) ont été effectuées en 2013, soit **1,3 mobilité en moyenne par agent mobile**, comme en 2012. Les mobilités simples sont les plus fréquentes (56 % de l'ensemble des actes de mobilité), suivies des mobilités doubles (34 %) et triples (10 %).

Parmi les agents présents en 2012 et en 2013, 6,1 % n'ont connu qu'une **mobilité simple** en 2013: 2,2 % ont changé de statut ou de situation d'emploi sans changer ni d'employeur ni de zone d'emploi, 2,0 % d'employeur et dans la même proportion de zone d'emploi. **Les mobilités doubles** ont concerné 1,9 % des agents. La plus fréquente est la combinaison du changement d'employeur et de zone d'emploi (1,3 % des agents). Enfin, seuls 0,4 % des agents ont effectué une mobilité triple.

Parmi les 213 700 changements d'employeur, 48 % ne sont pas associés à un autre type de changement, 32 % ont été accompagnés de changement de zone d'emploi et 11 % de statut ou de situation d'emploi. La combinaison de ces trois formes de changement concerne 9 % des changements d'employeur.

Parmi l'ensemble des changements de zone d'emploi (196 200), 52 % n'ont pas été accompagnés par d'autres types de changement, 35 % par un changement d'employeur, 10 % à la fois par un changement d'employeur et de statut ou de situation d'emploi et 3 % par un changement de statut ou de situation d'emploi.

Enfin, 70 % des **changements de statut ou de situation d'emploi (160 200)** ne sont pas liés à d'autres changements, 14 % s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur et 12 % à un changement d'employeur et de zone d'emploi.

Parmi l'ensemble des agents employés dans la fonction publique en 2012 et en 2013 (5,2 millions d'agents), 4,1 % ont changé d'employeur en 2013 dont 3,5 % vers un employeur dans le même versant et 0,7 % dans un autre versant. Dans la FPT comme dans la FPH, 0,7 % des agents change de versant de la fonction publique contre 0,5 % des agents de la FPE. Pour les agents ayant changé de versant, la destination principale est la FPT : 40,9 % contre 35,4 % pour la FPE et 23,7 % pour la FPH. La FPT a ainsi recruté respectivement 74,4 % et 63,0 % des agents de la FPE et de la FPH qui ont changé de versant. Parmi les agents de la FPT ayant changé de versant, 63,5 % sont partis vers la FPE et 36,5 % vers la FPH.

En 2013, 3,8 % des agents employés dans la fonction publique en 2012 et en 2013 ont changé de zone d'emploi. Parmi les agents employés dans la FPE en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013, 6,4 % ont changé de zone d'emploi contre 2,9 % des agents de la FPH et 1,4 % des agents de la FPT. Le changement de zone d'emploi est nettement plus fréquent lorsque les agents changent de versant de la fonction publique. Parmi les employés en 2012 dans la FPE et dans un autre versant en 2013, 43,6 % ont changé de zone d'emploi et c'est le cas de 45,8 % et 44,1 % des mobilités inter-versants issues de la FPT et de la FPH.

En 2013, le changement de statut ou de situation d'emploi a concerné 3,1 % des agents employés dans la fonction publique en 2012 et en 2013. Ce taux varie fortement en fonction des situations initiales d'emploi. Il atteint 18,3 % chez les bénéficiaires de contrats aidés et 12,5 % chez les contractuels. En revanche, les fonctionnaires ne changent de statut que dans 0,3 % des cas et les autres catégories et statuts dans 2,2 % des cas.

Définitions et méthodes

On considèrera qu'un changement de condition d'emploi se traduit par une mobilité :

- **d'employeur** dès lors que l'agent change d'employeur. Pour la FPE, l'employeur correspond à l'un des « 12 grands ministères ». Pour la FPT et la FPH, il est identifié par son « siren », numéro d'inscription dans le répertoire Sirene,
- **géographique** dès lors que l'agent change de lieu de travail, dans un établissement situé dans une zone d'emploi différente du précédent. Cette nouvelle définition du changement de lieu de travail est plus cohérente avec la réalité économique. La zone d'emploi est le découpage géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper des emplois offerts.
- **du lien juridique** dès lors que la personne change de **statut ou de situation d'emploi** défini par : fonctionnaire civil, contractuel, autres catégories et statuts et bénéficiaire de contrat aidé. Ce terme est privilégié pour se distinguer aussi clairement que possible de la mobilité au sens des « positions statutaires » relatives à la position d'activité, les détachement... par exemple suivie dans l'enquête « transparence de l'emploi et mobilité statutaire » (enquête TEMS).

A terme, il serait souhaitable de suivre dans un cadre commun la facette relative à la **mobilité fonctionnelle** permettant ainsi d'associer les changements de filière professionnelle à l'approche d'ensemble de la mobilité.

Agent mobile / acte de mobilité :

La mobilité professionnelle est étudiée ici au sein de la fonction publique. Aussi, est appelée **agent mobile**, toute personne employée deux années successives dans la fonction publique et qui enregistre une **mobilité** ou **acte de mobilité**. On considère comme **mobilité** (ou acte de mobilité) tout changement conséquent de la condition d'emploi d'une personne au sein de la fonction publique, caractérisé par un au moins des changements suivants : changement d'employeur, de zone d'emploi, de statut ou de situation d'emploi. Le **taux de mobilité** une année donnée représente la part des personnes repérées comme mobiles (taux de mobilité des agents) ou des changements enregistrés (employeur, zone d'emploi, statut ou situation d'emploi) au cours d'une année donnée au sein de l'ensemble des personnes employées dans la fonction publique au cours de cette année et de l'année précédente. La mobilité comme le taux de mobilité peuvent ainsi se

décliner selon chacune des facettes étudiées de la mobilité (changement d'employeur, zone d'emploi et changement de statut ou de situation d'emploi).

Date de la mobilité :

Afin de mieux dater la mobilité, on considère qu'une mobilité a lieu au cours d'une année donnée si les conditions d'emploi au dernier jour d'emploi de cette année (*emploi principal final de l'année*) diffèrent de celles au dernier jour d'emploi l'année précédente (*emploi principal final de l'année précédente*).

Cet emploi peut être actif ou pas au 31 décembre. Pour l'étude de la mobilité en 2013, 92,1 % de la population du champ, à savoir les présents dans un emploi principal final en 2012 et en 2013, est présente aux 31 décembre 2012 et 2013. Le fait de retenir l'emploi principal final de chaque année permet plutôt que l'emploi principal de chaque année de mieux cibler les changements ayant lieu au cours de l'année civile retenue.

Source :

Les données sont établies à partir du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee en collaboration avec la DGAFP, la DGCL et la Drees, depuis l'exercice 2009. Cette source rend désormais possible un suivi homogène et sans double compte de l'emploi et des salaires dans les trois versants de la fonction publique (fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière). Elle offre la possibilité de suivre pendant deux années successives l'emploi des différents agents rétribués par des employeurs publics et donc la possibilité de repérer les changements de situations entre deux dates ou au cours de deux années successives de personnes quel que soit le versant de la fonction publique qui l'emploie.

Champ :

Ensemble des agents présents deux années de suite dans l'emploi civil (y compris emplois aidés) sur le territoire national. Ainsi sont exclues les personnes partant en disponibilité hors du champ de la fonction publique ou en détachement dans l'administration communautaire alors qu'elles figurent dans les statistiques de l'enquête « transparence de l'emploi et mobilité statutaire ». Les militaires ne figurent pas dans le champ, de même que les personnes en congé longue durée, congé de fin d'activité, congé familial...

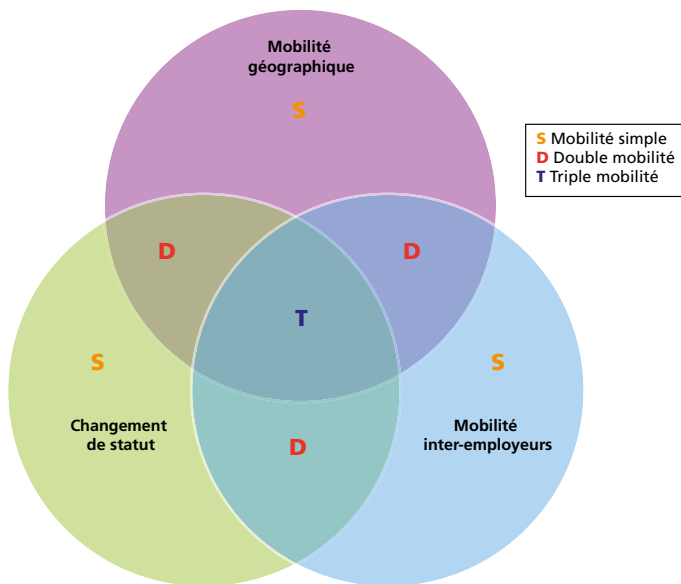
Sont également exclus les agents en poste dans une ambassade.

Sont ainsi comprises dans le champ de l'étude de la mobilité les personnes présentes deux années consécutives dans un emploi civil principal de la fonction publique. Ces personnes peuvent avoir au cours des deux années des périodes d'interruption d'activité qui ne conduiront pas à l'enregistrement d'une mobilité si les conditions d'emploi avant et après l'interruption sont identiques au regard des critères de mobilité retenus.

Les interactions entre les diverses composantes de l'acte de mobilité :

Un agent mobile peut effectuer divers changements cumulables. La mobilité d'un agent peut être simple c'est-à-dire qu'elle n'est composée que d'un seul type de changement. Elle peut également être composée d'un double ou triple changement (figure 1).

Figure 4.6-1 : Les interactions entre les diverses composantes de l'acte de mobilité



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Figure 4.6-2 : Effectif des agents mobiles et nombre d'actes de mobilité en 2013

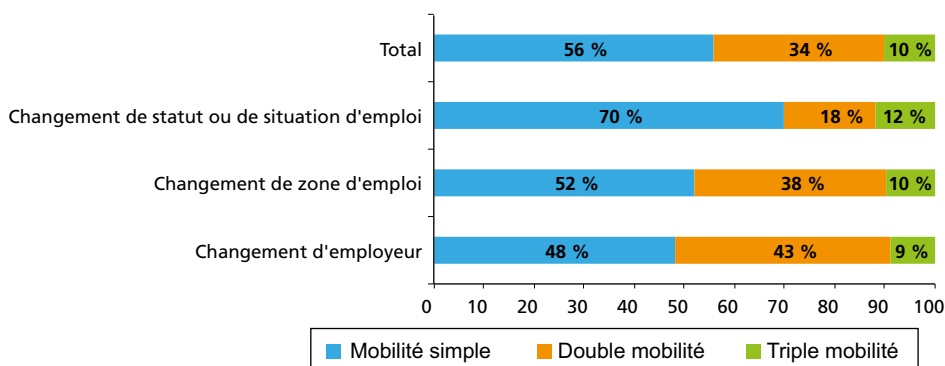
	2011	2012	2013
Agents présents deux années consécutives	5 148 538	5 146 333	5 185 475
Agents ayant connu au moins un acte de mobilité	507 793	441 994	434 193
Taux de mobilité (en %)	9,9	8,6	8,4
Répartition des agents mobiles selon le type de changement			
Changement d'employeur (en %)	43,4	50,0	49,2
Changement de zone d'emploi (en %)	42,8	44,7	45,2
Changement de statut ou de situation d'emploi (en %)	40,7	35,2	36,9
Ensemble des actes de mobilité	644 054	574 226	570 127
Nombre moyen par agent mobile	1,3	1,3	1,3
Nombre moyen par agent présent	0,1	0,1	0,1

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 45,2 % des agents mobiles en 2013, c'est-à-dire les agents ayant connu au moins un changement, ont changé de zone d'emploi. A noter qu'un changement de zone d'emploi peut se cumuler avec d'autres changements.

Figure 4.6-3 : Répartition des actes de mobilité en 2013 selon leur composition [en %]



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 56 % de l'ensemble des actes de mobilité sont des mobilités simples. 38 % de l'ensemble des changements de zone d'emploi ont été accompagnés par un seul autre changement.

Figure 4.6-4 : Répartition de l'ensemble des agents selon les diverses composantes de la mobilité en 2013

Type de changement		Effectif	Part (en %)	Répartition des mobiles (en %)
Aucune mobilité		4 751 282	91,6	
Simple	Employeur	103 262	2,0	23,8
	Statut	111 796	2,2	25,7
	Zone d'emploi	102 331	2,0	23,6
	Total	317 389	6,1	73,1
Double	Employeur + zone d'emploi	68 380	1,3	15,7
	Employeur + statut	22 911	0,4	5,3
	Zone d'emploi + statut	6 383	0,1	1,5
	Total	97 674	1,9	22,5
Triple	Employeur + zone d'emploi + statut	19 130	0,4	4,4
Ensemble des agents mobiles		434 193	8,4	100,0
Ensemble des agents présents		5 185 475	100,0	

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : parmi les agents présents dans la fonction publique en 2012 et en 2013, 6,1 % ont connu une mobilité simple (un seul changement). Sur l'ensemble des agents mobiles, 23,8 % ont uniquement changé d'employeur, 15,7 % à la fois d'employeur et de zone d'emploi et pas de statut.

Figure 4.6-5 : Analyse détaillée des mobilités simples, doubles et triples en 2013 par type de changement

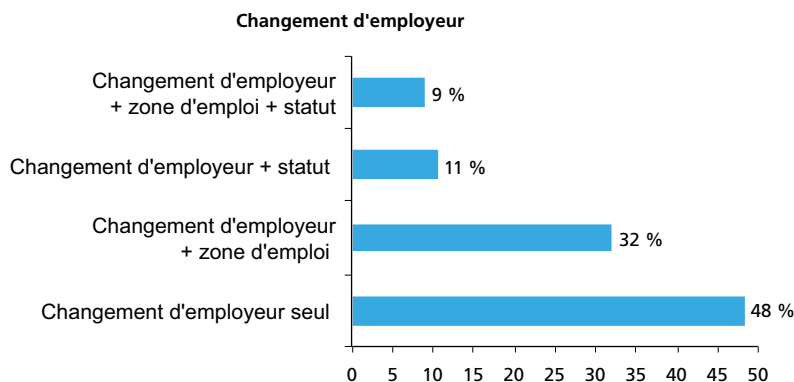
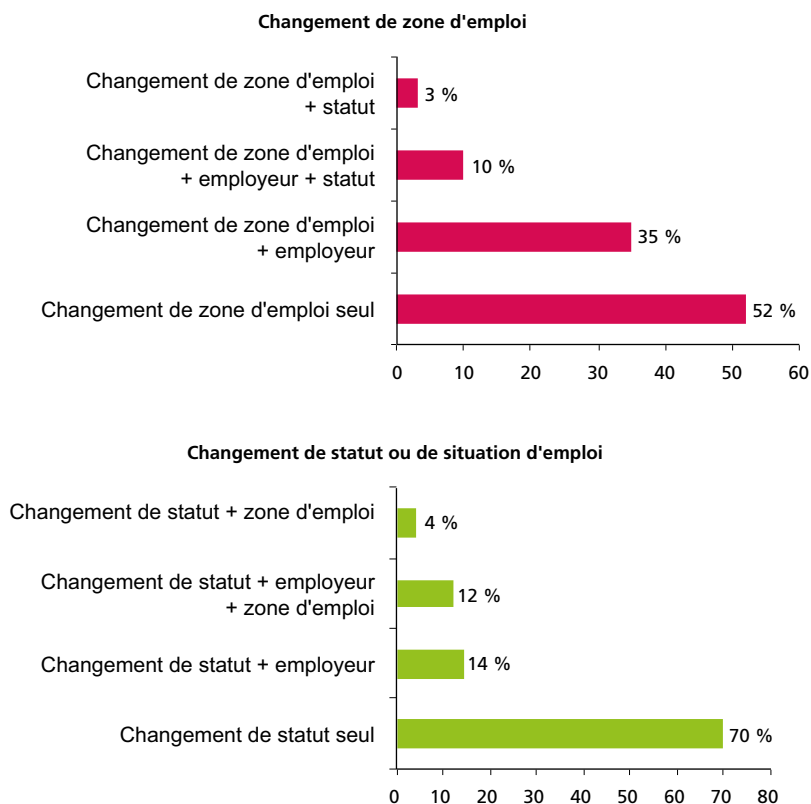


Figure 4.6-5 : Analyse détaillée des mobilités simples, doubles et triples en 2013 par type de changement (suite)

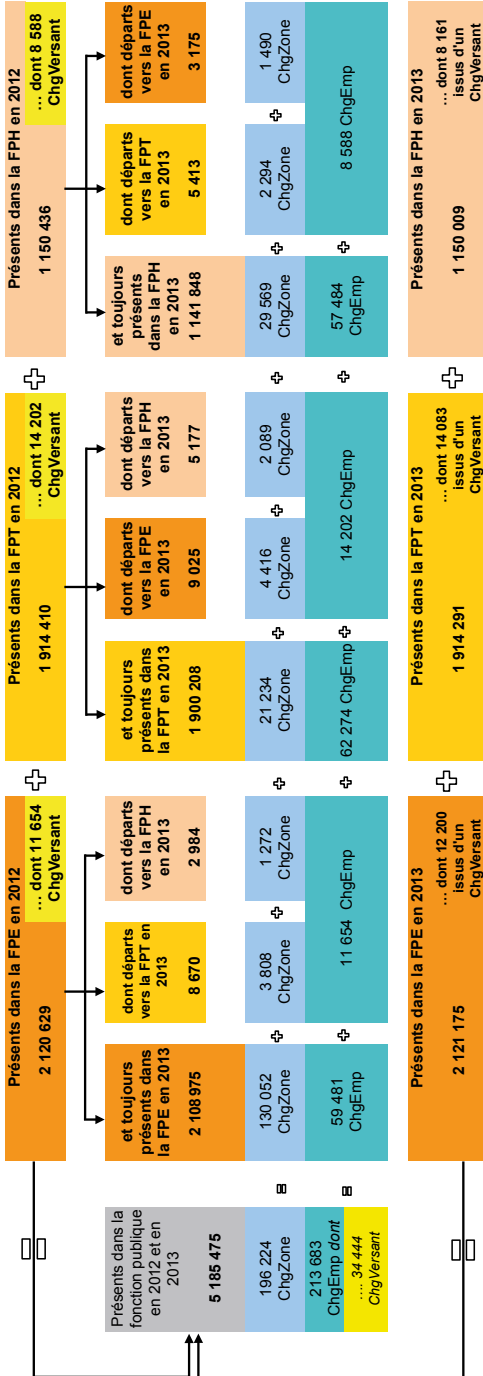


Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 14 % des changements de statut ou de situation d'emploi s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur.

Figure 4.6-6 : Schéma illustratif des changements d'employeur et de zone d'emploi en 2013



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

 **Figure 4.6-7 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique en 2013**

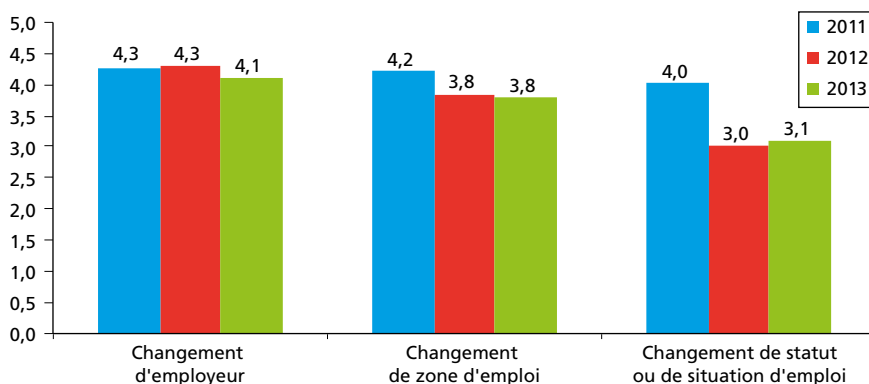
Statut ou situation d'emploi de départ (en 2012)	Présents en 2012 et en 2013	Changement d'employeur		Changement de zone d'emploi		Changement de statut ou de situation d'emploi	
		Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)
Fonctionnaires	3 756 012	82 792	2,2	107 161	2,9	9 589	0,3
Contractuels	945 008	89 481	9,5	56 773	6,0	118 518	12,5
Autres catégories et statuts	351 979	21 908	6,2	24 661	7,0	7 880	2,2
Bénéficiaires de contrats aidés	132 476	19 502	14,7	7 629	5,8	24 233	18,3
Total	5 185 475	213 683	4,1	196 224	3,8	160 220	3,1

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3 756 012 agents fonctionnaires civils sont présents dans la fonction publique en 2012 et en 2013. Parmi eux, 107 161 ont changé de zone d'emploi en 2013 (2,9 %).

Figure 4.6-8 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique entre 2011 et 2013 [en %]



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : parmi les agents de la fonction publique présents 2012 et en 2013, 3,8 % ont changé de zone d'emploi en 2013.

 **Figure 4.6-9 : Changement d'employeur intra-versants et inter-versants des agents de la fonction publique en 2013**

Versant de départ (en 2012)	Présents en 2012 et en 2013	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2013	Taux de changement d'employeur (en %)			Destination des agents ayant connu un changement d'employeur inter-versants (en %)			
			Taux	dont intra-versants	dont inter-versants	FPE	FPT	FPH	Total
FPE	2 120 629	71 135	3,4	2,8	0,5		74,4	25,6	100,0
FPT	1 914 410	76 476	4,0	3,3	0,7	63,5		36,5	100,0
FPH	1 150 436	66 072	5,7	5,0	0,7	37,0	63,0		100,0
Total	5 185 475	213 683	4,1	3,5	0,7	35,4	40,9	23,7	100,0

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : parmi les présents en 2012 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2013, 3,4 % ont changé d'employeur : 2,8 % dans le même versant et 0,5 % dans un autre versant. 74,4 % des agents de la FPE ayant changé de versant sont partis vers un employeur de la FPT et 25,6 % vers la FPH.

Figure 4.6-10 : Changement d'employeur des agents de la FPE en 2013 selon l'employeur de départ et de destination

Ministère de départ (en 2012) (y compris Épa sous tutelle)	Présents en 2012 et 2013	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2013	Taux de changement d'employeurs (en %)	Départ du ministère vers un... (en %)			Départ d'un Épa du ministère vers... (en %)				Départ du ministère ou Épa vers un... (en %)	
				Épa du même ministère	autre ministère	un Épa d'un autre ministère	le ministère de tutelle	un autre ministère	un autre Épa du même ministère	un Épa d'un autre ministère	employeur de la FPT	employeur de la FPH
Affaires étrangères et européennes	3 695	147	4,0	1,4	43,5	19,7	6,8	14,3	0,0	0,7	12,9	0,7
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	45 529	2 374	5,2	7,6	27,9	5,8	14,9	8,0	12,2	11,0	10,4	2,3
Ministères économique et financier	163 384	1 838	1,1	6,0	45,6	13,9	4,0	1,8	6,0	6,3	13,1	3,3
Culture et Communication	25 235	1 281	5,1	5,5	5,9	4,8	13,7	8,7	26,5	11,2	22,3	1,2
Défense et anciens combattants	73 811	1 109	1,5	5,2	33,0	15,1	3,0	9,1	1,4	13,5	11,8	7,8
Écologie, développement durable, transports et logement	83 430	7 315	8,8	59,5	26,3	2,2	1,2	1,1	0,5	1,4	7,1	0,6
Ministères de l'enseignement	1 353 947	49 894	3,7	12,1	2,1	3,8	17,3	7,1	38,2	3,4	11,9	4,1
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	1 090 175	30 674	2,8	6,6	2,5	6,1	26,5	2,3	33,8	2,7	16,6	3,0
Enseignement supérieur et Recherche	263 772	19 220	7,3	20,8	1,4	0,2	2,5	14,7	45,2	4,7	4,5	6,0
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	184 923	2 036	1,1	9,8	35,0	13,3	1,7	0,6	8,3	0,7	26,7	4,0
Justice et Libertés	77 221	1 114	1,4	3,9	38,9	23,2	4,3	0,6	0,1	1,3	20,8	6,7
Services du Premier ministre	10 851	1 481	13,6	0,0	29,0	6,3	2,6	47,3	0,0	7,8	6,0	0,9
Travail, emploi et santé	98 603	2 546	2,6	0,3	11,1	7,9	7,7	13,3	0,1	24,0	16,6	18,9
Total	2 120 629	71 135	3,4	15,6	9,6	5,0	13,6	7,2	28,1	4,6	12,2	4,2

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents présents en France dans un emploi principal de la FPE en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année.

Lecture : parmi les agents présents au ministère des Affaires étrangères et européennes ou dans un Épa qui lui est rattaché en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013, 4,0 % ont changé d'employeur en 2013. Parmi eux, 43,5 % sont partis vers un autre ministère et 19,7 % vers un Épa d'un autre ministère.

Figure 4.6-II : Changement d'employeur des agents de la FPT en 2013 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2012)	Présents en 2012 et 2013	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2013	Taux de changement d'employeurs (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)									
				Communes	Établissements communaux	Établissements intercommunaux	Départements	Établissements départementaux	Régions	Autres Épa locaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPH	Total
Communes	1 056 619	35 392	3,3	40,0	5,9	23,8	4,2	2,2	1,0	3,8	14,6	4,6	100,0
Établissements communaux	134 405	8 604	6,4	27,9	31,2	6,1	3,1	1,2	0,4	0,0	5,8	24,3	100,0
Établissements intercommunaux	265 826	21 913	8,2	19,0	4,4	63,0	2,4	1,3	0,6	0,3	6,3	2,7	100,0
Départements	301 217	5 497	1,8	22,9	4,0	10,0	22,1	3,5	5,2	0,4	21,1	10,8	100,0
Établissements départementaux	66 316	3 405	5,1	38,0	4,2	14,5	11,9	15,4	1,3	0,4	9,8	4,6	100,0
Régions	83 131	1 304	1,6	19,9	2,1	9,4	18,6	3,5	8,2	0,5	29,6	8,1	100,0
Autres Épa locaux	6 896	361	5,2	28,5	0,6	11,4	13,0	1,7	2,2	8,9	30,2	3,6	100,0
Total	1 914 410	76 476	4,0	30,9	8,0	31,3	5,4	2,5	1,2	2,0	11,8	6,8	100,0

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents présents dans un emploi principal en 2012 dans la FPT et toujours présents dans la fonction publique en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : parmi les agents des communes en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2013, 3,3 % ont changé d'employeur en 2013. Parmi eux, 40,0 % sont partis vers un autre employeur du secteur communal, 14,6 % vers un employeur de la FPE.

Figure 4.6-12 : Changement d'employeur des agents de la FPH en 2013 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2012)	Présents en 2012 et 2013	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2013	Taux de changement d'employeurs (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)					
				Hôpitaux	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	Autres établissements médico-sociaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPT	Total
Hôpitaux	1 035 064	59 599	5,8	84,4	3,4	0,5	4,8	7,0	100,0
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	81 925	5 368	6,6	47,2	29,1	1,9	3,8	18,0	100,0
Autres établissements médico-sociaux	33 447	1 105	3,3	24,0	6,5	32,5	11,9	25,2	100,0
Total	1 150 436	66 072	5,7	80,4	5,5	1,1	4,8	8,2	100,0

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents présents dans un emploi principal en 2012 dans la FPH et toujours présents dans la fonction publique en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : parmi les agents des hôpitaux en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2013, 5,8 % ont changé d'employeur en 2013. Parmi eux, 84,4 % sont partis vers un autre employeur hospitalier, 7,0 % vers un employeur de la FPT.

Figure 4.6-13 : Taux de changement d'employeur en 2013 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2012 et 2013	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 756 012	1,5	2,3	3,2	2,2
Contractuels	945 008	9,3	9,5	9,6	9,5
Autres catégories et statuts	351 979	0,7	3,1	16,6	6,2
Bénéficiaires de contrats aidés	132 476	19,8	9,1	10,2	14,7
Sexe					
Femmes	3 334 636	3,3	4,2	5,6	4,3
Hommes	1 850 839	3,4	3,6	6,3	3,9
Age					
Moins de 25 ans	261 248	13,6	14,1	13,0	13,6
25 à 29 ans	475 451	8,6	8,2	11,7	9,5
30 à 39 ans	1 266 061	3,2	4,7	5,4	4,2
40 à 49 ans	1 556 956	2,2	3,0	3,8	2,8
50 à 59 ans	1 411 501	1,9	2,0	3,3	2,2
60 ans et plus	214 258	2,4	1,8	4,0	2,4
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	118 249	3,7	3,9	10,3	4,0
A	1 613 019	1,6	5,2	8,9	3,5
B	892 917	4,4	4,9	4,3	4,5
C	2 471 732	5,8	3,6	4,4	4,2
Indéterminée	89 558	13,2	7,6	9,5	10,2
Total	5 185 475	3,4	4,0	5,7	4,1

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3,4 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013 ont changé d'employeur en 2013.

Figure 4.6-14 : Le changement de zone d'emploi en 2013 des agents de la fonction publique

Versant de départ (en 2012)	Catégorie d'employeur de départ en 2012	Présents en 2012 et 2013	Effectif des agents ayant changé de zone d'emploi en 2013	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	N'ayant pas changé de versant		Ayant changé de versant	
					Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)
FPE	Affaires étrangères et européennes	3 695	52	1,4	3 675	1,2	20	45,0
	Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	45 529	2 276	5,0	45 227	4,7	302	49,0
	Ministères économique et financier	163 384	11 184	6,8	163 083	6,8	301	30,9
	Culture et Communication	25 235	927	3,7	24 933	2,9	302	64,2
	Défense et anciens combattants	73 811	5 056	6,8	73 594	6,7	217	53,5
	Écologie, développement durable, transports et logement	83 430	6 169	7,4	82 866	7,1	564	48,8
	Ministères de l'enseignement	1 353 947	84 109	6,2	1 345 937	6,0	8 010	39,7
	Éducation nationale, jeunesse et vie associative	1 090 175	72 799	6,7	1 084 192	6,5	5 983	41,8
	Enseignement supérieur et Recherche	263 772	11 310	4,3	261 745	4,1	2 027	33,7
	Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	184 923	11 014	6,0	184 299	5,8	624	47,1
	Justice et Libertés	77 221	7 871	10,2	76 914	10,0	307	56,4
	Services du Premier ministre	10 851	1 295	11,9	10 748	11,4	103	68,0
	Travail, emploi et santé	98 603	5 179	5,3	97 699	4,8	904	58,2
Total	2 120 629	135 132	6,4	2 108 975	6,2	11 654	43,6	
FPT	Communes	1 056 619	13 054	1,2	1 049 825	1,0	6 794	43,5
	Établissements communaux	134 405	2 023	1,5	131 820	0,8	2 585	38,9
	Établissements intercommunaux	265 826	4 772	1,8	263 858	1,4	1 968	50,3
	Départements	301 217	4 067	1,4	299 465	1,0	1 752	53,7
	Établissements départementaux	66 316	2 728	4,1	65 827	3,7	489	53,8
	Régions	83 131	849	1,0	82 639	0,7	492	60,6
	Autres Épa locaux	6 896	246	3,6	6 774	2,8	122	45,1
Total	1 914 410	27 739	1,4	1 900 208	1,1	14 202	45,8	
FPH	Hôpitaux	1 035 064	30 492	2,9	1 028 055	2,7	7 009	44,2
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	81 925	2 125	2,6	80 755	2,0	1 170	42,1
	Autres établissements médico-sociaux	33 447	736	2,2	33 038	1,7	409	46,5
	Total	1 150 436	33 353	2,9	1 141 848	2,6	8 588	44,1
Total	5 185 475	196 224	3,8	5 151 031	3,5	34 444	44,6	

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : parmi les agents présents en France au ministère de la Justice et Libertés (y compris Épa sous tutelles) en 2012 et toujours présents dans la FPE en 2013, 10,2 % ont changé de zone d'emploi en 2013.

Figure 4.6-15 : Taux de changement de zone d'emploi en 2013 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2012 et 2013	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 756 012	5,7	0,8	1,1	2,9
Contractuels	945 008	9,4	3,7	4,5	6,0
Autres catégories et statuts	351 979	5,1	1,4	13,0	7,0
Bénéficiaires de contrats aidés	132 476	8,8	2,3	3,5	5,8
Sexe					
Femmes	3 334 636	6,3	1,5	2,7	3,7
Hommes	1 850 839	6,5	1,4	3,7	4,0
Age					
Moins de 25 ans	261 248	17,3	5,5	7,6	9,4
25 à 29 ans	475 451	14,9	3,8	8,1	9,6
30 à 39 ans	1 266 061	7,5	1,9	2,6	4,6
40 à 49 ans	1 556 956	4,6	0,9	1,4	2,5
50 à 59 ans	1 411 501	3,6	0,5	1,0	1,8
60 ans et plus	214 258	2,4	0,4	1,5	1,5
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	118 249	4,1	2,0	7,4	4,1
A	1 613 019	6,6	2,6	6,1	6,1
B	892 917	6,3	2,2	1,6	4,0
C	2 471 732	6,1	1,1	1,5	2,1
Indéterminée	89 558	9,7	3,1	7,0	6,1
Total	5 185 475	6,4	1,4	2,9	3,8

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 6,5 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013 ont changé de zone d'emploi en 2013.

 **Figure 4.6-16 : Le changement de statut ou de situation d'emploi en 2013 des agents de la fonction publique**

Versant de départ (en 2012)	Statut ou situation d'emploi de départ (en 2012)	Présents en 2012 et 2013	Changement de statut ou de situation d'emploi			Statut ou situation d'emploi de destination (en %)			
			Effectif des agents ayant changé de statut en 2012	Répartition (en %)	Taux (en %)	Fonctionnaires	Contractuels	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés
FPE	Fonctionnaires	1 519 069	3 251	8,3	0,2		84,8	14,3	0,9
	Contractuels	356 816	22 639	57,5	6,3	79,1		8,1	12,8
	Autres catégories et statuts	176 911	2 538	6,4	1,4	41,2	56,6		2,2
	Bénéficiaires de contrats aidés	67 833	10 925	27,8	16,1	12,8	85,4	1,8	
	Total	2 120 629	39 353	100,0	1,9	51,7	34,4	6,3	7,6
	... dont ayant changé de versant	11 654	5 290		45,4	16,3	60,4	16,7	6,6
... dont n'ayant pas changé de versant	2 108 975	34 063		1,6	57,2	30,3	4,7	7,8	
FPT	Fonctionnaires	1 415 926	3 883	4,8	0,3		90,9	3,9	5,2
	Contractuels	387 485	63 172	78,8	16,3	86,8		1,7	11,5
	Autres catégories et statuts	62 052	3 778	4,7	6,1	14,4	72,5		13,1
	Bénéficiaires de contrats aidés	48 947	9 307	11,6	19,0	23,7	74,6	1,7	
	Total	1 914 410	80 140	100,0	4,2	71,9	16,5	1,7	9,9
	... dont ayant changé de versant	14 202	5 192		36,6	24,1	19,0	7,5	49,4
... dont n'ayant pas changé de versant	1 900 208	74 948		3,9	75,2	16,3	1,3	7,2	
FPH	Fonctionnaires	821 017	2 455	6,0	0,3		95,4	3,8	0,8
	Contractuels	200 707	32 707	80,3	16,3	93,5		1,4	5,1
	Autres catégories et statuts	113 016	1 564	3,8	1,4	28,6	69,7		1,7
	Bénéficiaires de contrats aidés	15 696	4 001	9,8	25,5	3,4	96,1	0,5	
	Total	1 150 436	40 727	100,0	3,5	76,5	17,9	1,4	4,2
	... dont ayant changé de versant	8 588	2 880		33,5	21,8	51,3	5,3	21,6
... dont n'ayant pas changé de versant	1 141 848	37 847		3,3	80,7	15,3	1,1	2,9	
Ensemble FP	Fonctionnaires	3 756 012	9 589	6,0	0,3		90,0	7,4	2,6
	Contractuels	945 008	118 518	74,0	12,5	87,2		2,8	10,0
	Autres catégories et statuts	351 979	7 880	4,9	2,2	25,9	66,8		7,3
	Bénéficiaires de contrats aidés	132 476	24 233	15,1	18,3	15,5	83,0	1,5	
	Total	5 185 475	160 220	100,0	3,1	68,1	21,2	2,8	7,9
	... dont ayant changé de versant	34 444	13 362		38,8	20,5	42,3	10,7	26,5
... dont n'ayant pas changé de versant	5 151 031	146 858		2,9	72,4	19,3	2,1	6,2	

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : sur les 945 008 contractuels présents dans la fonction publique en 2012 et en 2013, 12,5 % ont changé de statut en 2013 : parmi eux 87,2 % sont devenus des fonctionnaires. Parmi les 11 654 agents présents dans la FPE en 2012 et dans un autre versant en 2013, 5 290 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2013 (45,4 %) et 60,4 % de ces changements sont effectués à destination de la catégorie des contractuels.

Figure 4.6-17 : Taux de changement de statut ou de situation d'emploi en 2013 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2012 et 2013	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 756 012	0,2	0,3	0,3	0,3
Contractuels	945 008	6,3	16,3	16,3	12,5
Autres catégories et statuts	351 979	1,4	6,1	1,4	2,2
Bénéficiaires de contrats aidés	132 476	16,1	19,0	25,5	18,3
Sexe					
Femmes	3 334 636	2,0	4,5	3,7	3,3
Hommes	1 850 839	1,6	3,7	2,9	2,7
Age					
Moins de 25 ans	261 248	10,2	14,2	13,5	12,9
25 à 29 ans	475 451	5,2	9,5	6,2	6,7
30 à 39 ans	1 266 061	1,8	5,1	3,4	3,2
40 à 49 ans	1 556 956	1,0	3,1	2,1	2,1
50 à 59 ans	1 411 501	0,7	1,9	1,3	1,3
60 ans et plus	214 258	1,3	2,0	2,0	1,7
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	118 249	0,6	2,3	0,6	0,8
A	1 613 019	1,0	4,1	2,6	1,6
B	892 917	1,7	4,1	2,5	2,6
C	2 471 732	3,9	4,1	4,5	4,2
Indéterminée	89 558	8,3	7,5	14,0	7,9
Total	5 185 475	1,9	4,2	3,5	3,1

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

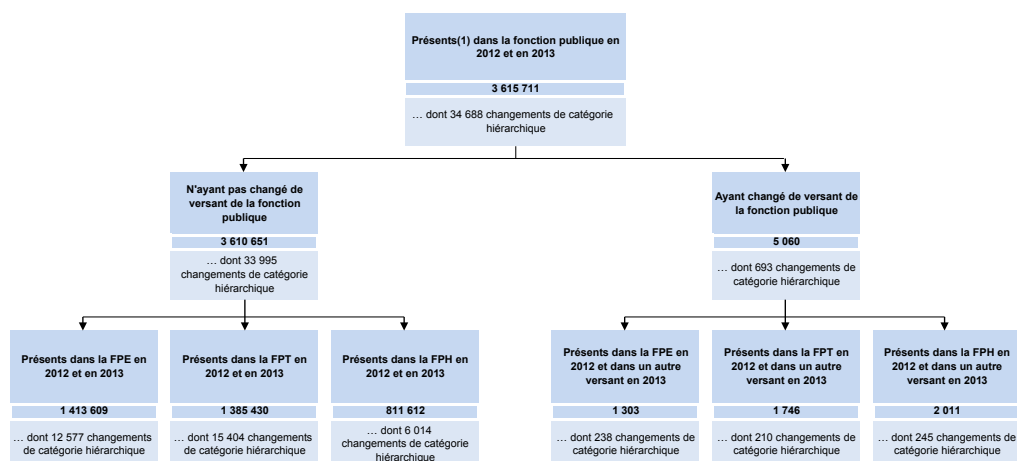
Champ : agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 1,6 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2013.

Parmi l'ensemble des 3,6 millions de fonctionnaires civils de la fonction publique présents en 2012 et en 2013 et susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique (voir définitions et méthodes), 1,0 % ont changé de catégorie hiérarchique. Les agents de catégorie B sont les plus concernés : 1,6 % d'entre eux sont passés dans une catégorie hiérarchique supérieure contre 1,2 % des agents de catégorie C et 0,2 % des agents de catégorie A.

La catégorie B accueille un peu plus de la moitié des agents ayant changé de catégorie hiérarchique (51,5 %) contre seulement 8,9 % pour la catégorie A+ et 39,6 % pour la catégorie A. La quasi-totalité des agents fonctionnaires civils de catégorie B ayant changé de catégorie hiérarchique sont passés en catégorie A tandis que parmi les C ayant changé de catégorie, 85,8 % sont passés en catégorie B et 14,2 % en catégorie A (y compris A+).

Schéma illustratif des changements de catégorie hiérarchique (données 2013)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ: agents fonctionnaires civils des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2012 et en 2013.

(1) Hors agents avec des catégories hiérarchiques indéterminées et hors A+ en 2012.

Définitions et méthodes

Le changement de catégorie hiérarchique abordé dans cette fiche concerne le passage en catégorie hiérarchique supérieure. Le champ des personnels pour lesquels ces changements sont analysés est inclus dans celui de l'étude de la mobilité (Fiche 4.6) : parmi les 5,2 millions d'agents présents en 2012 et 2013, seuls sont retenus parmi les fonctionnaires (3,6 millions) les agents susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique, c'est-à-dire les agents de catégorie C, B et A hors A+. Le taux de changement de catégorie est calculé comme le rapport entre les agents fonctionnaires civils ayant changé de catégorie hiérarchique au cours

de l'année sur le total des agents fonctionnaires civils - hors A+ l'année précédente - présents dans un emploi principal les deux années consécutives.

Les différentes catégories considérées sont : A+, A hors A+ (appelé parfois 'A' par simplification), B et C. Un agent est considéré comme ayant changé de catégorie hiérarchique lorsqu'il accède à une catégorie hiérarchique supérieure.

Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées ne sont pas inclus dans le champ.

La source utilisée est Siasp, comme pour la fiche 4.6.

4 4.7 Mobilité catégorielle

 **Figure 4.7-1 : Changement de catégorie hiérarchique des agents fonctionnaires civils en 2013 selon les catégories de départ et de destination**

Catégorie hiérarchique de départ (en 2012)	Effectifs des agents présents en 2012 et en 2013 dans la fonction publique			Catégorie hiérarchique de destination (en %)		
	Total	Effectif des agents ayant changé de catégorie hiérarchique en 2013	Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)	A+	A	B
A	1 180 129	2 856	0,2	100,0		
B	679 672	11 005	1,6	0,3	99,7	
C	1 755 910	20 827	1,2	1,0	13,2	85,8
Total	3 615 711	34 688	1,0	8,9	39,6	51,5

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents fonctionnaires civils des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2012 et en 2013. Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées et les agents de catégorie A+ en 2012 ne sont pas inclus.

Lecture : parmi les 1 755 910 agents fonctionnaires civils de catégorie C en 2012, 20 827 ont changé de catégorie hiérarchique (1,2 %) : 85,8 % d'entre eux sont devenus des agents de catégorie B, 13,2 % des agents de catégorie A et 1,0 % des agents de catégories A+.

Figure 4.7-2 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en fonction des changements de versant de la fonction publique et de zone d'emploi en 2013 [en %]

	Total	N'ayant pas changé de versant de la fonction publique ⁽¹⁾			Ayant changé de versant de la fonction publique ⁽²⁾		
		Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi	Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi
	Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)						
Sexe							
Femmes	0,9	0,9	4,7	0,8	13,3	16,7	9,8
Hommes	1,0	1,0	4,5	0,9	14,7	18,4	9,9
Age							
Moins de 25 ans	0,5	0,5	1,5	0,3	11,4	14,9	4,3
25 à 29 ans	0,9	0,9	3,6	0,7	19,3	26,2	7,3
30 à 39 ans	1,0	1,0	5,2	0,8	14,3	17,1	11,2
40 à 49 ans	1,0	1,0	5,4	0,9	11,1	12,8	9,5
50 à 59 ans	0,9	0,9	4,7	0,9	12,5	17,1	8,2
60 ans et plus	0,9	0,8	3,7	0,8	39,3	75,0	25,0
Catégorie hiérarchique de départ							
A	0,2	0,2	1,4	0,2	10,8	16,9	2,7
B	1,6	1,6	8,8	1,4	25,1	27,2	22,6
C	1,2	1,2	10,0	1,1	9,5	10,1	9,0
Total	1,0	0,9	4,6	0,8	13,7	17,2	9,8


Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents fonctionnaires civils des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2012 et en 2013. Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées et les agents de catégorie A+ en 2012 ne sont pas inclus.

Lecture : 0,9 % des femmes fonctionnaires civils présentes en 2012 et en 2013 ont changé de catégorie hiérarchique en 2013. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique, 13,3 % ont changé également de catégorie hiérarchique en 2013. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique et de zone d'emploi, 16,7 % ont changé également de catégorie hiérarchique.

(1) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse au sein de chacun des versants mais à une analyse globale sur les 3 610 651 agents fonctionnaires civils n'ayant pas changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

(2) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse par versant de départ mais à une analyse globale sur les 5 060 agents fonctionnaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

 **Figure 4.7-3 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en 2013 des agents fonctionnaires civils par versant et par catégorie hiérarchique de départ**
[en %]

Fonction publique de départ (en 2012)	N'ayant pas changé de versant				Ayant changé de versant			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
FPE	0,2	1,5	2,6	0,9	26,8	10,8	11,3	18,3
FPT	0,7	2,3	0,9	1,1	10,6	14,5	11,9	12,0
FPH	0,0	0,9	1,0	0,7	0,3	42,5	5,2	12,2
Total	0,2	1,6	1,2	0,9	10,8	25,1	9,5	13,7

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents fonctionnaires civils des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2012 et en 2013. Les agents dont la catégorie hiérarchique est inconnue et les agents de catégorie A+ en 2012 ne sont pas inclus.

Lecture : 0,9 % des agents fonctionnaires civils présents dans la FPE en 2012 et en 2013 ont changé de catégorie hiérarchique en 2013. Parmi les agents fonctionnaires civils de catégorie B présents dans la FPE en 2012 et dans un autre versant en 2013, 10,8 % ont connu un changement de catégorie hiérarchique en 2013.

Parmi les agents titulaires civils des ministères, au 31 décembre 2012, 12,5 % n'exercent pas leur activité dans leur administration d'origine, soit une proportion stable depuis 2009 (12,1 % hors les deux ministères qui n'ont pas répondu à l'enquête : Travail, Relation sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports). Près de la moitié est en situation d'activité dite « position normale d'activité » (PNA) régie par le décret n°2008-370 du

18 avril 2008 et la circulaire n° 2179 du 28 janvier 2009. Au 31 décembre 2012, parmi les agents en dehors de leur administration ou corps d'origine : 47,5 % sont des titulaires affectés en PNA, 29,9 % sont en détachement, 19,9 % sont en disponibilité, 2,3 % sont mis à disposition et 0,4 % sont en position hors cadres. Les agents de catégorie A représentent 58,7 % des détachements et 53,1 % des mises à disposition.

Définitions et méthodes

La « **mobilité statutaire** » recouvre un domaine différent de celui de la mobilité professionnelle : il s'agit, pour les agents titulaires de l'État, de la possibilité, tout en restant gérés dans leur corps d'origine, d'exercer leurs fonctions hors du cadre dans lequel ils ont été recrutés. **Les positions statutaires** recouvrent plusieurs cas : l'activité, comprenant la mise à disposition et l'affectation régie par le décret n° 2008-370, le détachement, la position hors cadres et la disponibilité. Ces modalités permettent aux agents de l'État d'effectuer, par exemple, des mobilités vers d'autres corps de la fonction publique, vers le privé, etc. tout en restant titulaires dans le corps dans lequel ils ont été recrutés. Tout fonctionnaire de l'État est placé notamment dans l'une des positions suivantes : 1/ activité (à temps complet ou à temps partiel), 2/ détachement, 3/ position hors cadres, 4/ disponibilité outre l'accomplissement du service national et le congé parental. La position statutaire relative au congé parental est décrite dans la fiche thématique 8 (Temps et conditions de travail, figures 8.3-3 à 8.3-6). Chaque corps est géré et recense ses agents titulaires qu'ils soient en emploi public ou non selon les différents positions statutaires : L'activité (à temps complet ou temps partiel) est la position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans leur service où il a vocation à exercer. La **mise à disposition** (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations

du fonctionnaire à l'administration d'origine. Les agents **affectés dans la situation dite de position normale d'activité** (PNA) sont dans la même situation que ceux en MAD, mais leur rémunération ne fait pas l'objet d'un remboursement (Décret n° 2008-370 du 18 avril 2008). Un fonctionnaire en **détachement** est placé hors de son corps d'origine ; il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps. Pour être en position **hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant ses nouvelles activités. La **disponibilité** est la position de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Sources et champs

Les positions statutaires sont évaluées dans la fonction publique de l'État à partir des données de l'enquête *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (TEMS)*.

L'enquête TEMS est conçue en deux parties : la première, dite « de cadrage », repose sur un dispositif annuel allégé ; la seconde partie dite « approfondie » est constituée de tableaux plus détaillés sur deux sous-populations avec une rotation tous les deux ans sur les sous-populations concernées (parmi les détachements, mises à disposition, hors cadres, disponibilités, et affectation en PNA).

La première sous-partie relative à la transparence de l'emploi dans la FPE couvre les ministères et leurs établissements publics sous tutelle. Elle permet de distinguer les différents périmètres de décompte des effectifs : « payés », « en fonction » et « gérés » (voir la fiche thématique Emploi 1.4). La deuxième sous-partie est consacrée aux positions statutaires et fournit des informations sur les agents n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

Pour les informations portant sur les positions statutaires au 31 décembre 2012, seules des ventilations détaillées

sur les positions de détachement, mise à disposition et affectation en PNA sont disponibles. Les données sur les positions statutaires au 31 décembre 2012 n'ont pas été transmises par le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

Les positions statutaires sont évaluées dans la fonction publique territoriale à partir de la synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31 décembre établie par la DGCL et le CNFPT. Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont fournies ici que les positions statutaires « sortantes ». Les dernières données disponibles concernent l'année 2011.

Figure 4.8-1 : Position statutaire des agents titulaires civils au 31 décembre 2011 et 2013

	Répartition des agents titulaires civils ministériels selon leur position statutaire ⁽¹⁾ (en %)			Répartition des agents titulaires civils ministériels en dehors de leur administration d'origine selon leur position statutaire ⁽¹⁾ (en %)		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Activité	93,6	93,8	93,8			
dont Mise à disposition	0,4	0,3	0,3	2,9	2,3	3,7
dont Position normale d'activité (PNA) ⁽²⁾	5,7	5,9	1,6 ⁽³⁾	46,0	47,5	20,1 ⁽³⁾
Mobilités statutaires						
Détachement	3,9	3,7	3,7	31,2	29,9	44,9
Disponibilité	2,4	2,5	2,5	19,5	19,9	30,9
Hors cadres	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,5
Ensemble des agents en dehors de leur administration d'origine	12,5	12,5	8,1	100,0	100,0	100,0
Nombre d'agents en dehors de leur administration d'origine⁽¹⁾				168 332	165 678	107 079

Sources : enquêtes annuelles *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire*, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville ; en 2012 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF) ; en 2013 pour le ministère de la Culture et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF).

(2) L'affectation en Position Normale d'Activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

(3) En 2013, les modalités de décompte des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Éducation nationale qui modifie substantiellement l'estimation. Les statistiques sur les PNA ne sont pas comparables avant et après 2013. Hors éducation nationale, les fonctionnaires civils en PNA représentent 3,0% fin 2011, 2,8% fin 2012 et 3,8% fin 2013 pour un total d'agents affectés hors de leur administration d'origine de 9,9% en 2011 ; 9,4% en 2012 et 10,2% en 2013.

Note : Les données sur le congé parental issues de l'enquête TEMS, figurent désormais dans la fiche thématique n° 8-3.

Figure 4.8-2 : Répartition par sexe des agents titulaires civils des ministères, en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine de 2009 à 2013

		2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾
Mise à disposition	Hommes		46,6		50,4	48,9
	Femmes		53,4		49,6	51,1
Titulaires affectés en Position Normale d'Activité (PNA) ⁽²⁾	Hommes	41,5 ⁽³⁾	51,5 ⁽³⁾	52,3 ⁽³⁾	40,7 ⁽³⁾	59,9 ⁽³⁾
	Femmes	58,5 ⁽³⁾	48,5 ⁽³⁾	47,7 ⁽³⁾	59,3 ⁽³⁾	40,1 ⁽³⁾
Détachement	Hommes		51,5		54,4 ⁽⁴⁾	54,6
	Femmes		48,5		45,6 ⁽⁴⁾	45,4
Disponibilité	Hommes	35,1		33,8		34,2
	Femmes	64,9		66,2		65,8
Hors cadres	Hommes	71,2		69,3		66,6
	Femmes	28,8		30,7		33,4

Sources : enquêtes annuelles *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire*, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2013, 48,9 % des fonctionnaires mis à disposition sont des hommes.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2009 et 2010 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, Jeunesse et Sports, en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville ; en 2012 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF) ; en 2013 pour le ministère de la Culture et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF).

(2) L'affectation en Position Normale d'Activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

(3) En 2009 deux ministères n'ont pas pu donner la répartition H/F pour l'affectation en PNA ; ils représentent 5,9% du total des effectifs affectés en PNA. En 2010, un ministère n'a pas donné la répartition H/F ; il représente 4,2% du total des effectifs. En 2011 trois ministères n'ont pas pu donner la répartition H/F ; ils représentent 6,3 % du total des effectifs affectés en PNA. En 2012, un ministère n'a pas pu donner la répartition H/F ; il représente 3,7% du total des effectifs affectés en PNA. En 2013, un ministère n'a pas pu donner la répartition H/F ; il représente 14,0% du total des effectifs affectés en PNA. Par ailleurs, les modalités de décompte des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Éducation nationale en 2013.

(4) En 2012 un ministère n'a pas pu donner la répartition des hommes et des femmes pour les détachements ; il représente 0,6% du total des effectifs en détachement.

Figure 4.8-3 : Effectif des titulaires civils des ministères ⁽¹⁾ en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine au 31 décembre 2013 (résultats partiels)

	Mise à disposition	Titulaires affectés en Position Normale d'Activité (PNA) ⁽²⁾	Détachement	Disponibilité	Hors cadres	Ensemble
Affaires étrangères et européennes	72	161	169	236	1	639
Alimentation, Agriculture et Pêche	267	5 542	2 779	729	5	9 322
Ministères économique et financier	832	281	3 553	2 774	236	7 676
Culture et Communication ⁽¹⁾	Chiffres non disponibles					
Défense	62	3 005	1 686	1 151	10	5 914
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	344	9 642	5 965	1 777	151	17 879
Ministères de l'enseignement ⁽³⁾	684	1 528	28 551	22 681	82	53 526
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	712	9	1 878	2 060	17	4 676
Justice et Libertés	203	1	1 003	1 047	0	2 254
Santé et jeunesse et sports	520	1 257	1 553	431	17	3 778
Services du Premier ministre ⁽¹⁾	16	0	306	39	4	365
Travail, Emploi Formation professionnelle et dialogue social	213	83	613	134	7	1 050
Ensemble	3 925	21 509	48 056	33 059	530	107 079
Répartition de l'ensemble des titulaires civils en mobilité dans les différentes positions statutaires (en %)	3,7	20,1	44,9	30,9	0,5	100,0
Part des titulaires en mobilité sur l'ensemble des titulaires civils des ministères de l'État au 31 décembre 2011 (en %) ⁽³⁾	0,3	1,6	3,7	2,5	0,0	8,2

Sources : enquêtes annuelles *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire*, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Agents civils des ministères, hors Épa, emplois principaux, France métropolitaine +DOM.

Lecture : au 31 décembre 2013, 48 056 titulaires civils des ministères sont en détachement. Parmi l'ensemble des titulaires civils des ministères en mobilité statutaire, 30,9 % sont en disponibilité et 44,9 % en détachement. Rapportés à l'ensemble des titulaires des ministères, ceux qui sont en disponibilité représentent 2,5 % et ceux en détachement 3,7 % au 31 décembre 2013 (hors Culture et DSAF).

L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Résultats partiels, hors ministères de la Culture, et hors la Direction des Services Administratifs et Financiers des services du Premier ministre (DSAF).

(2) L'affectation en Position Normale d'Activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n° 2179 du 28 janvier 2009.

(3) En 2013, les modalités de décompte des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Éducation nationale. Les statistiques sur les PNA ne sont donc pas comparables entre 2012 et 2013.

4 4.8 Positions statutaires

Figure 4.8-4 : Répartition par catégorie hiérarchique des agents titulaires civils des ministères en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine de 2009 à 2013 (résultats partiels) ⁽¹⁾
[en %]

		2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾
Mise à disposition	A+ ⁽²⁾		21,5		25,9	24,7
	A		24,3		27,2	26,2
	B		30,2		22,9	25,0
	C		24,0		24,0	24,1
PNA ⁽⁴⁾	A+ ⁽²⁾		6,5		5,0	6,0
	A		27,8		26,3	19,6
	B		25,5		26,2	35,2
	C		40,2		42,5	39,2
Détachement	A+ ⁽²⁾		15,8		14,8 ⁽³⁾	14,6
	A		35,8		43,9 ⁽³⁾	46,5
	B		10,8		9,5 ⁽³⁾	10,3
	C		37,6		31,8 ⁽³⁾	28,7
Disponibilité	A+ ⁽²⁾	5,2		13,2		6,5
	A	54,7		48,6		59,7
	B	17,4		17,3		15,6
	C	22,7		21,0		18,2
Hors cadres	A+ ⁽²⁾	36,1		35,4		38,1
	A	34,1		34,4		32,3
	B	19,7		20,0		18,9
	C	10,1		10,2		10,8

Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2013, 46,5 % des fonctionnaires en détachement appartenaient à la catégorie A.

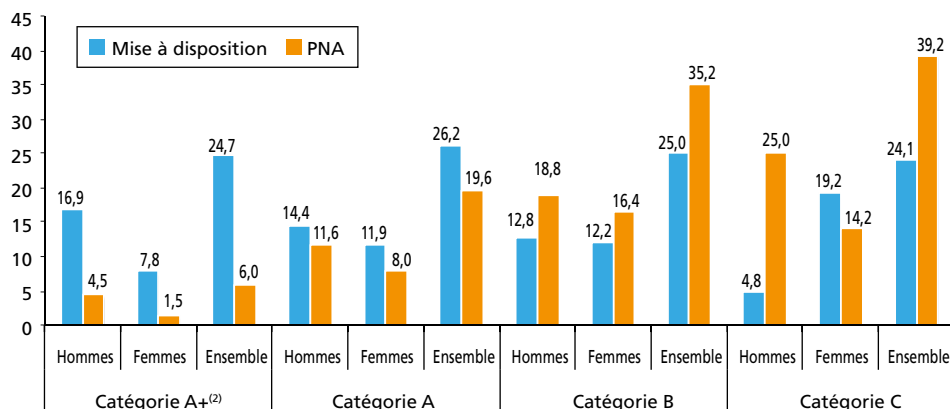
(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2009 et 2010 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, Jeunesse et Sports, en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville ; en 2012 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF) ; en 2013 pour le ministère de la Culture et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF).

(2) En 2012 un ministère n'a pas pu donner la répartition par catégorie hiérarchique pour les détachements ; ils représentent 0,6 % du total des effectifs en détachement.

(3) Pour les années 2009 et 2011 le calcul est hors Education nationale et Défense : répartition par catégorie non disponible.

(4) En 2013, les modalités de décompte des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Education nationale. Les statistiques sur les PNA ne sont donc pas comparables entre 2012 et 2013.

Figure 4.8-5 : Répartition des agents titulaires civils des ministères ⁽¹⁾ mis à disposition et en PNA selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2013 (résultats partiels) (en %)

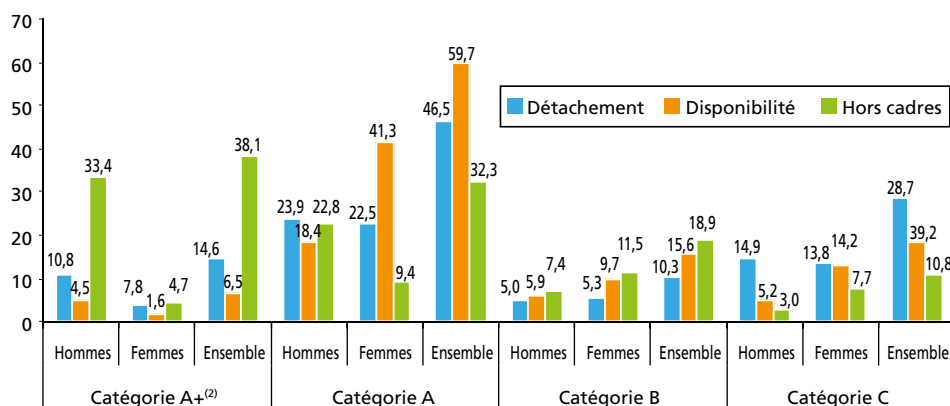


Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques. Lecture : 11,9 % des titulaires civils des ministères mis à disposition sont des femmes appartenant à la catégorie A (14,4 % d'hommes).

(1) Résultats partiels, hors ministères de la Culture et hors la Direction des Services Administratifs et Financiers des services du Premier ministre (DSAF).

(2) En 2013, les modalités de décompte des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Éducation nationale. Les statistiques sur les PNA ne sont donc pas comparables entre 2012 et 2013.

Figure 4.8-6: Répartition des agents titulaires civils des ministères ⁽¹⁾ en position de détachement, de disponibilité et hors cadres selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2013 (résultats partiels) (en %)



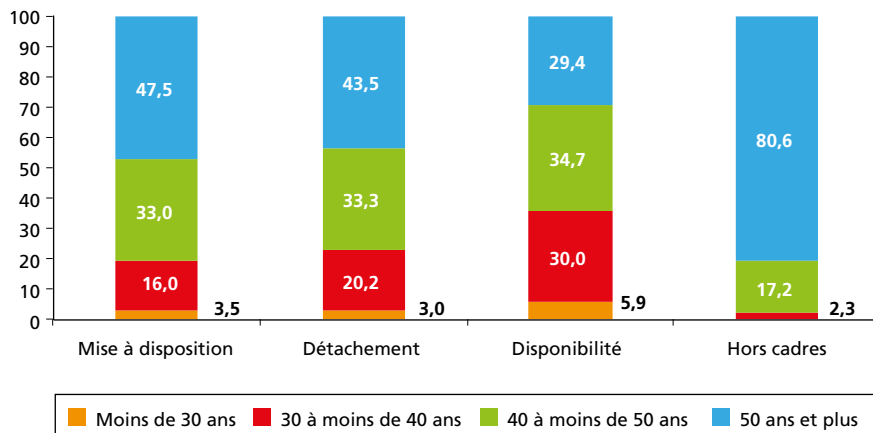
Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques. Lecture : 41,3 % des titulaires civils des ministères en disponibilité sont des femmes appartenant à la catégorie A (18,4 % d'hommes).

(1) Résultats partiels, hors ministères de la Culture et hors la Direction des Services Administratifs et Financiers des services du Premier ministre (DSAF).

4 4.8 Positions statutaires

Figure 4.8-7 : Structure par âge des agents titulaires civils des ministères⁽¹⁾ selon la position statutaire au 31 décembre 2013 (résultats partiels)

[en %]

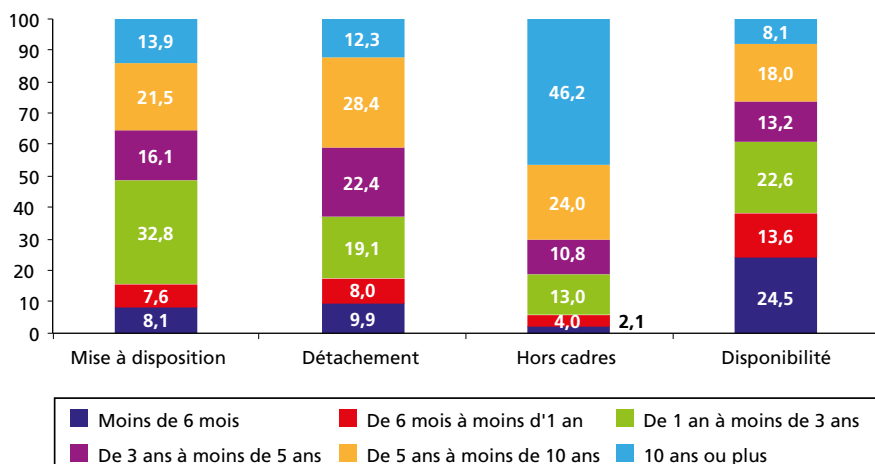


Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2013, 33,3 % des titulaires civils des ministères en détachement sont âgés de 40 à moins de 50 ans.

(1) Résultats partiels, hors ministères de la Culture et hors la Direction des Services Administratifs et Financiers des services du Premier ministre (DSAF).

Figure 4.8-8 : Ancienneté dans les positions statutaires des agents titulaires civils des ministères⁽¹⁾ au 31 décembre 2013 (résultats partiels)



Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2013, 22,6 % des titulaires civils des ministères en disponibilité sont dans cette position depuis 1 à moins de 3 ans.

(1) Résultats partiels, hors ministères de la Culture et hors la Direction des Services Administratifs et Financiers des services du Premier ministre (DSAF).

Figure 4.8-9 : Effectifs des agents en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine (*) dans la fonction publique territoriale par sexe au 31 décembre 2011 et 2013 ⁽³⁾

	2011		2013	
	Total	% Femmes	Total	% Femmes
En disponibilité ⁽¹⁾	39 059	67,4	42 522	66,8
- Hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les non titulaires (article 72)	35 457	67,8	38 619	67,2
- dont disponibilité de droit	10 456	78,5	9 047	80,0
- En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	3 601	62,7	3 903	62,7
En position hors cadres (article 70) ⁽²⁾	115	46,3	96	27,1
En congé spécial (article 99) ⁽²⁾	338	47,9	146	59,6
Autres positions particulières ⁽²⁾	2 845	66,6	-	-
Détachés dans une autre structure (article 64) ⁽²⁾	11 272	62,6	9 164	56,6
• Fonction publique de l'État	3 762	66,2	3 433	61,7
• Fonction publique hospitalière	1 312	84,4	1 062	77,3
• Autre collectivité	3 257	63,2	2 235	50,0
• Fonction publique d'un État de l'Union européenne	25	54,9	-	-
• Autres structures	2 918	47,4	2 434	46,6
Mis à disposition dans une autre structure (article 61) ⁽²⁾	13 214	63,6	13 666	62,9
dont mis à disposition d'une organisation syndicale	634	52,7	466	56,6
Total	66 843	65,7	65 594	64,5

Source : DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales.

(*) Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont présentées ici que les mobilités statutaires « sortantes ».

Note : Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des «bilans sociaux» et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près.

(1) Fonctionnaires et non titulaires.

(2) Fonctionnaires uniquement.

(3) Enquête biennale, les chiffres 2012 ne sont pas connus.